

Première séance, mardi 25 juin 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
	Divers	Ouverture de la session		
	Divers	Communications		
2019-GC-103	Rapport d'activité	Conseil de la magistrature (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Kolly
2018-DIAF-35	Loi	Adhésion au concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Gabrielle Bourguet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DIAF-4	Décret	Naturalisations 2019 - Décret 2	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2018-DIAF-25	Décret	Fusion des communes de La Folliaz et Villaz-Saint-Pierre	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Kirthana Wickramasingam <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2018-DIAF-32	Décret	Fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Kirthana Wickramasingam <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DIAF-6	Rapport	Augmenter les chances d'aboutissement des processus de fusion (Rapport sur le postulat 2018-GC-164)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DIAF-11	Rapport	Rapport agricole quadriennal 2019	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2017-DIAF-40	Rapport	Apport de l'agriculture fribourgeoise pour l'économie, le tourisme et l'environnement	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-25	Motion	Institutionnaliser par décret le Ranz des vaches au rang d'hymne officiel du canton de Fribourg	Retrait	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly Michel Chevalley <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2018-GC-72	Motion	Suppression de la rente à vie des conseillers d'Etat, juges cantonaux et préfets	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly Romain Collaud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-54	Rapport d'activité	CIP 'détention pénale' : rapport aux parlements pour l'année 2018	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Erika Schnyder <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-DSJ-116	Rapport	Transports scolaires : Permis de conduire, espace dans les bus, licence et cours OACP (Rapport sur Postulat 2019-GC-26) - Suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-GC-82	Election judiciaire	Juge cantonal-e (50%)	Scrutin uninominal	
2019-GC-83	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Veveyse	Scrutin uninominal	
2019-GC-84	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement du Lac	Scrutin uninominal	
2019-GC-85	Election judiciaire	Assesseur-e à la Justice de paix de la Sarine	Scrutin uninominal	
2019-GC-86	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Sarine	Scrutin uninominal	
2019-GC-87	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (locataires) au Tribunal des baux de la Sarine	Scrutin uninominal	
2019-GC-88	Election judiciaire	Deux assesseurs-es suppléants-es (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère / Poste 1	Scrutin uninominal	
2019-GC-92	Election judiciaire	Deux assesseurs-es suppléants-es (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère / Poste 2	Scrutin uninominal	

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Antoinette Badoud, Sébastien Frossard, Ralph-Alexander Schmid et Ruedi Vonlanthen.

M^{mes} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président.

1. Sortie commune du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, visite des forêts fribourgeoises - Le rassemblement, pour les personnes se déplaçant avec les bus organisés, est à 09 h 30 devant l'Hôtel cantonal. Les personnes se déplaçant par leurs propres moyens nous retrouvent au centre forestier de Châtel-St-Denis, à 10 h30. Vous êtes autorisés à venir en session en tenue décontractée, mais pas en short, et à vous munir de crème solaire.
 2. Clubs et groupements - Je vous communique que le club du bois et de la forêt se réunira jeudi 27 juin 2019, à 12 h 00, au restaurant le Punkt, à Fribourg. Le club culture se réunira aussi le jeudi 27 juin 2019, à 12 h 30, au Musée d'histoire naturelle de Fribourg.
 3. Je vous rappelle que dans cette salle, qui est classée monument historique, il est interdit de boire et de manger. Néanmoins, aujourd'hui, exceptionnellement, vous avez la bonté du président qui vous autorise à boire de l'eau. Je vous autorise aussi à poser la veste, vu qu'il fera très chaud cet après-midi.
 4. Au niveau des scrutateurs, je vous annonce que M^{me} Antoinette Badoud est excusée pour cette séance. Les scrutateurs ont décidé entre eux de nommer comme responsable pour cet après-midi et pour le déroulement des votes M. le Député André Schoenenweid. Je vous communique aussi que les scrutateurs m'ont demandé de vous signaler qu'ils distribueront des bulletins uniquement aux personnes assises à leur place.
 5. Je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts, lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas, pour le député qui intervient, de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés (art. 13, al. 2 de la LInf): les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil, dans des personnes morales de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées, les fonctions permanentes de directions ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Rapport d'activité 2019-GC-103 Conseil de la magistrature (2018)

Rapporteur-e:	Kolly Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>)
Rapport/message:	mai 2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1386</i>)
Préavis de la commission:	12.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1716</i>)
Remarque:	Représentant du Conseil de la magistrature : Johannes Froelicher, président

Discussion

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). J'adresse, au nom du Grand Conseil, la bienvenue au nouveau président du Conseil de la magistrature, M. le Juge cantonal Johannes Frölicher, et le félicite pour son élection. Conformément à l'article 198a de la loi sur le Grand Conseil, le Grand Conseil examine le rapport du Conseil de la magistrature en plenum, en présence de son président.

La Commission de justice s'est réunie le 12 juin dernier, afin d'examiner en détail le rapport 2018 du Conseil de la magistrature, qui nous a donc été présenté par le président du Conseil, ainsi que par M. Raphaël Bourquin, procureur général adjoint, qui est également le président de la commission électorale du Conseil de la magistrature, et par M^{me} Christine Keller, qui est la secrétaire juriste du Conseil de la magistrature.

Préalablement à cette rencontre, la Commission de justice avait adressé une note au Conseil de la magistrature, en lui indiquant les points sur lesquels nous souhaitions avoir un échange approfondi. Il s'agissait en particulier d'échanges par rapport à la fermeture de la Prison centrale, par rapport à l'analyse en cours du Pouvoir judiciaire par le comité de pilotage, ainsi que pour discuter d'éventuels coûts prohibitifs de certaines mesures d'instruction au niveau de l'instruction pénale. Nos échanges sur ces points précis ont été intéressants et constructifs. Lors de notre rencontre, nous avons abordé un nombre important d'autres sujets et avons échangé en particulier sur la nécessité d'améliorer et de renforcer le processus de conciliation particulièrement dans le cadre des procédures civiles. Si Fribourg arrive à améliorer son taux de conciliation, cela permettra de désengorger de manière importante les tribunaux, qui souffrent, pour certains, d'une certaine surcharge chronique de dossiers.

Nous avons en effet constaté que les différentes possibilités offertes par le code de procédure civile fédéral ne sont pas appliquées de manière systématique par les tribunaux fribourgeois. Ainsi, les commissions de conciliation peuvent, dans certains cas, émettre des propositions de jugements, conformément à l'article 210 CPC. Cet outil est en particulier utile dans les litiges relevant des baux à loyers et à fermes, mais n'est malheureusement pas assez utilisé.

Nous remercions à ce sujet le président du Conseil de la magistrature, qui a relayé nos inquiétudes et nos demandes lors de la rencontre avec les autorités judiciaires qui s'est déroulée le 14 juin dernier à Gruyères.

S'agissant du rapport à proprement parler, celui-ci est d'excellente qualité et donne un nombre important d'informations, qui nous sont utiles aujourd'hui et qui le seront également dans le futur afin d'avoir une vision rétrospective de la justice fribourgeoise.

C'est avec ces remarques que je remercie, au nom de la Commission de justice et du Grand Conseil, le Conseil de la magistrature, pour tout le travail effectué durant cette année. J'adresse un remerciement particulier à l'ancien président du Conseil de la magistrature, M. Adrian Urwyler, pour son travail important effectué en qualité tant de magistrat au Tribunal cantonal et en tant que président du Conseil de la magistrature. J'adresse également les mêmes remerciements et la même reconnaissance à tous les membres et à tout le personnel du Pouvoir judiciaire.

Avec ces considérations, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, à prendre acte du rapport du Conseil de la magistrature pour l'année 2018.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün dankt dem Justizrat für den umfangreichen Bericht. Wir danken allen Gerichten für das Engagement und für die grosse Arbeit. Wir stellen fest, dass im Vergleich zu den anderen Jahren weniger Personen aus gesundheitlichen Gründen ausgefallen sind. Trotzdem wird bei verschiedenen Gerichten von allzu grosser Arbeit, Überstunden, zunehmender Last, zu wenig Personal und Platzmangel gesprochen, so beim Kantonsgericht, beim Jugendstrafergericht und auch bei den Friedensgerichten des Greyerz- und Sensebezirks.

Was gedenkt der Justizrat in Zusammenarbeit mit den kantonalen Behörden zu unternehmen, damit sich diese Situation ändert?

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de ce rapport avec grand intérêt et tient à remercier le Conseil de la magistrature pour son travail ainsi que toutes les autorités judiciaires qui, chaque jour, doivent trancher des situations difficiles, qui ont des conséquences pour les familles, pour nos entreprises.

Nous constatons que, dans l'ensemble, notre justice fonctionne bien et que le système qui a été mis en place par la Constitution a permis d'assurer une transparence dans l'élection de nos juges et une bonne surveillance des juges par le Conseil de la magistrature.

Les échanges qui ont lieu périodiquement entre la Commission de justice et le Conseil de la magistrature sont constructifs. Les solutions trouvées sont toujours dans l'intérêt de la justice. Je pense que c'est ainsi que la justice continuera à bien se porter, que tous ceux qui veulent y mettre leur bonne volonté dans l'intérêt public puissent être entendus. Nous continuerons comme ça à avoir des autorités judiciaires qui s'investissent, parce qu'elles sont soutenues tant par le Conseil de la magistrature que par le Grand Conseil. Donc, je remercie aussi nos collègues, qui font confiance à la Commission de justice et au Conseil de la magistrature en suivant, pour la plupart des cas, les préavis qui sont donnés.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport d'activité 2018 du Conseil de la magistrature. Trois remarques à ce sujet:

1. Nous saluons tout d'abord la très grande implication du Tribunal cantonal, sur délégation du Conseil d'Etat, dans le domaine de l'e-justice. Il s'agit là d'une concrétisation d'un des trois axes majeurs du programme de législature 2017-2021. A terme, la mise en œuvre de ce projet va transformer en profondeur la manière de travailler entre les autorités judiciaires, les justiciables, les avocats et les différents autres partenaires de la justice.

2. En matière pénale, la mise en œuvre de la prévention spéciale en faveur des mineurs apparaît comme le parent pauvre. La hausse de la criminalité est constatée depuis 2013. Entre 2015 et 2016, il y a eu une augmentation extraordinaire de 16,7 % du nombre de nouvelles affaires. Pour la troisième année consécutive, l'exécution des placements fermés en Suisse romande a été difficile, voire impossible en pratique. Depuis la fermeture du foyer d'éducation de Prêles (BE) en 2016, il ne reste plus qu'un seul établissement concordataire à disposition, à savoir celui de Pramont à Granges (VS), avec 24 places disponibles. Les difficultés liées à l'exécution des prestations personnelles constatées en 2017 ont par ailleurs été confirmées en 2018. Dans ce contexte, nous rappelons que le Grand Conseil a accepté le 24 mai dernier une motion pour une exécution sous forme d'arrêts disciplinaires jusqu'à 10 jours pour un mineur condamné pénalement qui fait preuve d'indiscipline grave, se soustrait à l'exécution de la sanction ou de ses conditions, ou persiste à s'y opposer. Une attention particulière doit être accordée au développement de structures d'accueil en faveur des mineurs.
3. En matière de poursuites et faillites, nous pouvons constater que près de 75 % des recours auprès du Tribunal cantonal proviennent de l'Office des poursuites de la Sarine ou de l'Office des faillites, tous deux à Fribourg. Le taux d'admission de ces recours est par ailleurs très élevé, soit de près de 54 %. Peut-être y a-t-il une réflexion à mener dans ce domaine.

Nous prenons acte du rapport d'activité 2018. Notre groupe remercie le Conseil de la magistrature et tient à souligner le travail conséquent fourni pour son établissement. Il remercie également toutes les autorités judiciaires qui, au quotidien, œuvrent pour nos concitoyens.

Senti Julia (PS/SP, LA). Als Mitglied der Justizkommission erlaube ich mir, im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion kurz Stellung zu nehmen, insbesondere zu drei Punkten. Vorausgehend möchte ich dem Justizrat für seinen ausführlichen Bericht und für die zusätzlichen Erklärungen zu diversen Punkten anlässlich der Kommissionssitzung danken.

Erstens möchte ich die Bemühungen des Justizrates im Hinblick auf ein zukünftiges elektronisches Dossier begrüßen. Selbstverständlich sind im Voraus noch diverse Punkte abzuklären, um die Sicherheit der Daten zu gewährleisten. Jedoch wird ein solches System voraussichtlich ein effizienteres Behandeln der Dossiers gewährleisten.

Zweitens möchte ich eine allfällige Schliessung des Gefängnisses in der Stadt Freiburg ansprechen. Die Option, sämtliche betroffene Personen in der Anstalt Bellechasse zu beherbergen, macht, wie vom Berichterstatter auch erwähnt und in der Justizkommission diskutiert, je nach Stand des Verfahrens effektiv wenig Sinn, da die beschuldigten Personen in der ersten Zeit relativ oft zu Einvernahmen und Terminen bei der Polizei, dem Zwangsmassnahmengericht oder der Staatsanwalt antraben müssen und dies erhebliche zusätzliche Transportkosten zur Folge hätte.

Drittens erlaube ich mir, auf die notwendigen Überlegungen in Bezug auf die logistische Situation sowohl der Staatsanwaltschaft, des Jugendgerichts als auch des Kantonsgerichts zu sprechen zu kommen, da ein aktuelles Platzproblem Realität ist. Wir sind gespannt auf konkrete Vorschläge diesbezüglich. Zusätzlich erwägen wir eine Diskussion über die Funktion der Richtertätigkeit, insbesondere der Schlichtungsbemühungen der aktuellen Richter, als notwendig. Abzuklären wäre sicherlich auch, ob ein System mit separat an den Gerichten für die Schlichtung zuständigen Richtern zu bevorzugen oder zu testen wäre, um eine zweispurige Position, wie es oft der Fall ist, wenn die Schlichtungsbemühungen erfolglos sind und der Richter dann in der selben Sache entscheiden muss, zu verhindern.

Ich danke dem Berichterstatter für seine Ausführungen.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je remercie tous les intervenants pour leurs prises de position. Ceux-ci étant tous membres de la Commission de justice, je n'ai pas noté de question particulière qui aurait été adressée au rapporteur de la commission.

J'invite à donner la parole au président du Conseil de la magistrature, pour sa prise de position.

Frölicher Johannes Merci beaucoup de me donner la possibilité d'adresser quelques mots. J'ai entendu une question, sur les mesures à prendre concernant la surcharge des tribunaux.

C'est principalement de la responsabilité des tribunaux eux-mêmes de demander, dans le cadre du budget, des moyens suffisants. Dans ce contexte, on peut saluer qu'il y a trois postes qui ont été libérés l'année passée et mis à disposition des différents tribunaux. De plus, il y a aussi des postes supplémentaires qui ont été libérés pour suivre le projet de E-Justice, ce qui demande effectivement des ressources de la part de toutes les personnes qui travaillent au sein des tribunaux. C'est donc par ce biais-là principalement qu'il faut faire des demandes de personnes supplémentaires à engager.

Le Conseil de la magistrature dit qu'il surveille les retards dans les dossiers, qui peuvent être le signe d'un manque de personnel et c'est par ce biais-là qu'il constate précisément dans son rapport les défauts de personnel. C'est aussi, par la suite, de la responsabilité des autorités politiques, Conseil d'Etat et vous-mêmes, de suivre et de prendre les mesures nécessaires, dans le cadre du budget.

Par ailleurs, je vous remercie de l'attention portée à notre rapport. Pour l'instant, la justice fonctionne bien et, indépendamment de toute appartenance politique, je pense que nous avons un système judiciaire qui fonctionne bien et bénéficie de toute la stabilité de notre Etat.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Loi 2018-DIAF-35

Adhésion au concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg

Rapporteur-e:	Bourguet Gabrielle (<i>PDC/CVP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	02.04.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1295</i>)
Préavis de la commission:	06.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1314</i>)

Entrée en matière

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). La Commission des affaires extérieures (CAE) a tout d'abord examiné le projet de concordat dans le cadre de la consultation des Parlements, lors de sa séance du 22 février 2019, en vertu de la loi concernant les conventions intercantionales, la fameuse LConv. Les membres de la commission ont posé quelques questions, mais n'ont pas formulé de remarques particulières à l'attention du Conseil d'Etat. La CAE a ensuite étudié, lors de sa séance du 6 juin 2019, le projet de loi qui nous est soumis, accompagné du projet définitif de concordat, qui a fait l'objet de quelques petites adaptations, afin de vous donner son préavis dans la phase de ratification qui intervient aujourd'hui. Je vous rappelle qu'au stade de la ratification, nous ne pouvons plus modifier les termes du concordat.

Mesdames et Messieurs, nous vivons un moment historique. Nous sommes en train d'agrandir le territoire du canton de Fribourg. Si nous avons maintenant une certaine pratique dans le domaine des fusions de communes dans notre canton, ce dossier est complexe, puisqu'il engendre une modification territoriale des cantons de Fribourg et Berne. La CAE, dans sa séance portant sur la consultation, a été impressionnée par le nombre de points à régler pour cette fusion, respectivement cette modification territoriale, qui porte du côté de Clavaleyres, sur 46 habitants et 1,01 km², selon les statistiques au 31 décembre 2017. 23 articles traitant de questions aussi diverses que les finances ou le droit de cité, mais aussi sur le statut de Clavaleyres quant à l'organisation territoriale du canton de Fribourg, le statut de Clavaleyres quant aux églises reconnues par le canton de Fribourg ou les appellations d'origine contrôlée. Ce projet de loi, respectivement l'adoption de ce concordat, constitue la phase n° 2 d'un processus en trois phases, processus qui fait suite à l'idée de fusion initiée en 2012 déjà. Nous avons adopté le décret de fusion lors de la dernière session. Nous allons aujourd'hui, si vous l'acceptez, adopter le concordat qui nous est soumis et, dans une troisième phase, l'Assemblée fédérale devra se prononcer également sur cette modification territoriale, qui aura entretemps encore fait l'objet d'une votation populaire dans les deux cantons concernés.

La Commission des affaires extérieures vous recommande à l'unanimité d'approuver ce projet de loi et le concordat qui nous est soumis.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le projet de fusion des communes de Clavaleyres et de Morat a déjà occupé le Grand Conseil à plusieurs reprises. Cela montre bien la complexité d'un tel projet, totalement inédit pour notre canton. Je vous rassure toutefois, c'est sans doute la dernière fois que le Grand Conseil aura à se prononcer sur cet objet, puisque l'adhésion au concordat marque la dernière étape parlementaire avant le vote par le peuple et le traitement par les Chambres fédérales.

Comme cela a déjà été rappelé à de nombreuses reprises, l'accueil de la commune bernoise de Clavaleyres dans le canton de Fribourg sera la première modification du territoire de notre canton nécessitant l'accord de la Confédération depuis plus de deux siècles, soit très exactement depuis 1807, si l'on excepte quelques rectifications de frontières de détail. Cela en fait un moment historique, sur les traces de Napoléon, qui avait déjà voulu intégrer Clavaleyres à notre canton. Face à ce caractère tout à fait inédit, il a fallu innover en matière législative. Afin de bien comprendre la situation, je me permets donc de rappeler que nous sommes en réalité confrontés à deux processus distincts. Il y a d'une part une modification territoriale, qui s'appuie sur l'article 53 de la Constitution fédérale et qui fait l'objet du concordat qui vous est soumis aujourd'hui. Il y a, d'autre part, le processus de fusion de communes, que vous avez traité lors de la dernière session en approuvant la convention de fusion de Morat et Clavaleyres, elle-même soutenue par les populations concernées en septembre 2018.

Je ne reviendrai pas sur les détails du concordat, qui a été examiné par la Commission des affaires extérieures à deux reprises, avant sa signature par le Conseil d'Etat puis dans le cadre des travaux parlementaires en vue de la présente session.

Je tiens par contre à remercier les collaboratrices et collaborateurs des administrations fribourgeoise et bernoise pour le travail réalisé depuis des années. On peut bien sûr trouver que les ressources investies dans ce projet sont excessives vu le petit km² et la cinquantaine d'habitants, mais en matière d'institutions, la rentabilité n'est pas toujours un critère valable. La fusion de Morat avec Clavaleyres permettra de renforcer l'autonomie communale, puisque l'avenir même de Clavaleyres, en tant qu'entité autonome, était simplement impossible à terme.

Les travaux conjoints des cantons de Fribourg et de Berne témoignent ainsi de leur attachement à l'autonomie communale, qui est le fondement de la politique de proximité, qui fait la solidité et la prospérité de notre système.

Je vous invite donc naturellement à accepter le présent projet de loi et vous informe que le peuple devrait se prononcer en février 2020.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Ich spreche im Namen der Freisinnig-demokratischen Fraktion. Die Fusion von Clavaleyres mit Murten hat in der Commission des affaires extérieures wie auch in der Freisinnig-demokratischen Fraktion volle Unterstützung erhalten. Kleiner Wermutstropfen: Die Fusion kann nicht wie geplant 2021, sondern erst ein Jahr später im Jahre 2022 erfolgen. Diese Verspätung ist durch den Fahrplan des Bundes bedingt.

Der Seebezirk und die Gemeinde Murten freuen sich darauf, Clavaleyres bald als vollwertiges Mitglied in seinen Reihen willkommen zu heissen.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Die Begrüssung dauert länger als das Votum. Die Christlichdemokratische Fraktion unterstützt einstimmig den weiteren Schritt.

Wir freuen uns, dass die Braut und der Bräutigam im Heiratsvertrag nun alles geregelt haben und wir das Thema im Grossen Rat auch bald abgeschlossen haben. Wir unterstützen das Eintreten, das Gesetz und das Konkordat.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Gesetzesentwurf zum Gebietsänderungsantrag über den Wechsel der bernischen Einwohnergemeinde Clavaleyres zum Kanton Freiburg analysiert. Eine Gemeindefusion zwischen zwei verschiedenen Kantonen ist nicht immer einfach und sehr aufwändig, besonders im administrativen Bereich. Das kommt glücklicherweise nicht alle Jahre vor. Erfreulicherweise wird unser Kanton einige Quadratmeter grösser und der Nachbarkanton Bern zu unseren Gunsten kleiner.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wünscht den Einwohnern von Clavaleyres Satisfaktion und dass sie sich in der neuen Gemeinde und im Kanton wohl fühlen. Sie empfiehlt, dem Gesetzesentwurf zuzustimmen.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich möchte all diesen Votanten nicht nachstehen und für die Sozialdemokratische Fraktion ebenfalls unterstreichen, dass wir in unserer Fraktion zu hundert Prozent hinter diesem Projekt stehen.

Die Gemeinden Murten und Clavaleyres haben bereits zu hundert Prozent zugestimmt, der Kanton Bern hat dies in seiner letzten Legislatur vor wenigen Wochen getan und wir wollen heute Ja sagen.

Wir sind froh und freuen uns auf die neuen Bewohner, die die Gemeinde Murten nachher ein bisschen, bisschen vergrössern.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées dans le cadre du débat d'entrée en matière, toutes s'étant exprimées en faveur de ce projet de loi.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie également tous les intervenants et, au vu des interventions, je vous donne rendez-vous en février 2020 pour, je l'espère, un vote positif devant le peuple.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). L'article 1 porte sur l'adhésion elle-même au concordat qui est annexé au présent projet de loi.

> Adopté.

Art. 2

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). La loi d'adhésion doit être soumise au corps électoral du canton de Fribourg, respectant ainsi l'article 20 alinéa 2 de la loi sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat. Un scrutin populaire aura également lieu le même jour dans le canton de Berne, en principe, cela a été dit, au début 2020, aussi selon le Message du Conseil d'Etat.

> Adopté.

Art. 3, titre et considérants

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). L'article 3 précise que le concordat est encore subordonné à l'approbation de la modification territoriale par le canton de Berne et par la Confédération. Le Conseil d'Etat en fixe la date d'entrée en vigueur d'un commun accord avec le conseil exécutif du canton de Berne. M. le Conseiller d'Etat a évoqué en séance la date du 1^{er} janvier 2021 mais sous réserve du calendrier des différentes étapes encore à venir. On peut lire dans le Message relatif au projet de décret de fusion que nous avons approuvé lors de la dernière session, l'éventualité d'un report de cette date.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je confirme les propos de M^{me} la Rapporteuse.

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 à 3, titre et considérants

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer

Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

Décret 2019-DIAF-4 Naturalisations 2019 - Décret 2

Rapporteur-e:	Wassmer Andréa (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	12.02.2019 (BGC juin 2019, p. 1315)
Préavis de la commission:	06.06.2019 (BGC juin 2019, p. 1324)

Entrée en matière

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Suite au projet de décret soumis au vote du Grand Conseil aujourd'hui, la Commission des naturalisations a examiné 145 dossiers de demande du droit de cité suisse et fribourgeois. La commission a étudié ces dossiers et auditionné les personnes l'exigeant par la loi, au cours de 16 séances. Elle émet un préavis favorable à la naturalisation des candidates et candidats de 138 dossiers. Les candidates et candidats des 7 dossiers préavisés négativement par la commission ont demandé de suspendre leur demande de naturalisation. Leurs dossiers n'entreront donc pas en ligne de compte lors du vote. Nous y reviendrons à la lecture des articles.

En conclusion, la commission présente aujourd'hui des préavis favorables à la naturalisation de 231 personnes. Elles remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales, pour être naturalisées.

La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour ses explications. Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). La commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit:

Les candidates et candidats figurant aux dossiers 18, 23, 69, 83, et 135 de l'annexe 1 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi retirés du projet de décret et le candidat du dossier 21 a retiré définitivement sa demande. Les autres modifications concernent l'ajout d'un dossier d'une personne de deuxième génération, la correction d'une date de naissance, des changements d'état-civil, les naissances de deux enfants intervenues récemment et deux changements de lieu de domicile.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Les candidates et candidats figurant aux dossiers 1 et 2 de l'annexe 2 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi donc retirés du projet de décret. Toutes les candidates et tous les candidats préavisé-e-s négativement ayant demandé de suspendre leur demande, cet article n'a plus lieu d'être.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 3

> Adopté.

Art. 4, titre et considérants

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 93.*

Décret 2018-DIAF-25

Fusion des communes de La Folliaz et Villaz-Saint-Pierre

Rapporteur-e:	Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	25.03.2019 (BGC juin 2019, p. 1277)
Préavis de la commission:	14.06.2019 (BGC juin 2019, p. 1285)

Entrée en matière

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Le Bureau du Grand Conseil a discuté le Message 2018-DIAF-25 accompagnant le projet de loi relatif à la fusion des communes de La Folliaz et Villaz-Saint-Pierre. Suite au non-aboutissement d'une fusion à six en 2010, puis à trois en 2015, ces deux communes ont réalisé un vote consultatif, dont l'issue positive en mars 2018 a amené à conclure cette fusion approuvée par la population en novembre de cette même année. Le montant de l'aide financière s'élève à 373 800 frs. La nouvelle commune portera le nom de Villaz au 1^{er} janvier 2020. Notons que ce décret est le premier qui intervient depuis l'entrée en vigueur de la modification du 17 mars 2015 de la loi déterminant les districts administratifs du 11 février 1998.

Donc, par 13 voix contre 0 et 0 abstention, le Bureau vous propose d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat et souhaite bon vent à la nouvelle commune.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. C'est la 18e fois que le Grand Conseil a à se prononcer sur une fusion de communes depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle loi sur l'encouragement aux fusions des communes de 2011. Le Grand Conseil a déjà dû se prononcer à plus de 40 reprises sous l'égide de l'ancien décret sur les fusions de 1999. Il s'agit donc d'une procédure bien rodée. Toutefois, cela ne doit pas faire oublier l'importance d'une fusion pour les populations concernées et l'immense travail des autorités communales pour aboutir à ce résultat. Chaque fusion est particulière et représente un défi ainsi qu'un engagement pour l'avenir.

Je vous invite donc à soutenir ce projet de fusion et à adopter le décret qui vous est proposé.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche constate que, dans notre canton, le mouvement des fusions provenant notamment de l'ère Pascal Corminboeuf a toujours le vent en poupe. Ainsi, le district de la Glâne voit naître une nouvelle entité politique qui s'appellera tout simplement Villaz. Bravo pour ce choix judicieux, qui évite les toponymes issus de derrière les fagots, fruits de réflexions imprégnées d'un émotionnel qui, même, met parfois en péril une convention de fusion. Cette dernière fait du reste partie, comme la crème et les meringues, du traditionnel menu de fusion servi à chaque fois dans toutes les démarches similaires. En 2005, les communes de Lussy et de Villarimboud, bien que géographiquement séparées par Villaz-Saint-Pierre, formaient la Folliaz. En élève appliqué, à l'instar de ses collègues, le préfet de la Glâne remettait sa copie, où il imaginait ou rêvait d'une grande commune reliant Le Châtelard, campant sur les contreforts du Gibloux, à Châtonnaye, qui tutoie le canton de Vaud. Le vote consultatif de 2014 a balayé cette vision préfectorale par le vote négatif de Châtonnaye et de sa voisine Torny ainsi que de Villorsonnens, comme des communes déjà fusionnées.

Je me permets d'intervenir aujourd'hui eu égard au fait que j'étais déjà dans cette salle lors de la création de la commune de Villorsonnens. Fort heureusement, les temps changent, de nouveaux habitants viennent mixer la population de ces villages et c'est tant mieux. Le processus est cependant long et démontre que les populations de certaines communes ont des avis bien tranchés, on en trouve la preuve lorsqu'on se donne la peine d'analyser le résultat des votes populaires. La Folliaz se rend aux urnes avec plus de 73 % de votants, ce qui démontre l'intérêt suscité par cette démarche: 540 citoyennes et citoyens se prononcent. Le oui l'emporte avec 286 votes positifs et dépasse de 32 voix les avis négatifs, ce qui ne fait que 4,3 % par rapport au total des votes exprimés. C'est là que je vous invite à savoir lire entre les lignes et souhaiter vivement que les nouvelles autorités communales, qui prendront en main la destinée de cette entité politique au 1^{er} janvier 2020, soient extrêmement attentives à mettre en place un exécutif non seulement compétent, mais conscient que plus de 47 % de votants d'une même commune formant Villaz ont dû monter dans le train, pas forcément de bon gré. Ayant vécu personnellement une première fusion comme syndic, je puis vous affirmer que certaines maladresses – et si j'étais plus virulent je dirais magouilles – de dernière heure provenant de subtiles manipulations de conseillers communaux frustrés, à la conscience politique inexistante, peuvent laisser durant de nombreuses années des stigmates qui gangrènent le fonctionnement et la mise en place de la nouvelle commune. Je pourrais ici vous donner un exemple de la grande fusion du Gibloux, démarche bien entendu parfaitement légalisée par le vote d'une assemblée last minute, comme par hasard, mais qui laissera un goût plus qu'amer aux contribuables des autres communes. Ce genre de démarche politique, à l'honnêteté des plus douteuses, marque du sceau de la méfiance, de la suspicion, les relations de bonne foi qui doivent s'instaurer par la suite dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle commune, comme le Gibloux, 7500 habitants.

Gageons cependant, chers Collègues, que les deux projets de fusions que notre Grand Conseil va certainement valider cet après-midi seront une réussite sur tous les plans.

Notre groupe parlementaire souhaite bon vent à cette nouvelle commune, à ces nouvelles communes, à leurs autorités et à toute leur population.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: comme mon terrain agricole déborde sur la nouvelle commune de Villaz, ou que la nouvelle commune de Villaz déborde sur mon terrain agricole, je suis contribuable de celle-ci.

Le groupe libéral-radical a étudié ce décret et salue cette décision de la population de ces trois villages et deux communes. Dans cette région, le mot fusion est presque une permanence. Cela avait commencé par des réussites dans les années 70, avec Maconnens, respectivement Fuyens, et plus tard avec la fusion entre Villarimboud et Lussy. Mon collègue Chassot a bien décrit les défaites, je ne vais pas y revenir. Mon village participait à ces votations. Autant qu'on se réjouisse maintenant d'avoir un résultat positif de la fusion entre Villaz-Saint-Pierre et La Folliaz.

Notre groupe soutient ce décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat, y compris bien sûr le soutien financier. Il souhaite bon vent à la nouvelle commune qui verra le jour le 1^{er} janvier 2020.

Décrind Pierre (*PDC/CVP, GL*). En parcourant la convention de fusion des communes de la Folliaz et de Villaz-Saint-Pierre, on peut relever le travail conséquent qui a été réalisé en quelques mois par l'ensemble des 14 conseillers communaux. Cette convention, établie en 22 articles, définit les bases légales de la nouvelle commune. Cette fusion est l'aboutissement d'un long chemin, parsemé d'embûches, depuis le refus en consultation d'une première fusion en 2014, qui devait réunir six communes, à savoir Châtonnaye, La Folliaz, Massonnens, Torny, Villaz-Saint-Pierre et Villorsonnens. En 2015, nouveau refus en consultation pour une seconde fusion à quatre communes comprenant Châtonnaye, La Folliaz, Villaz-Saint-Pierre et Torny. Ces deux échecs n'ont pas découragé les conseils communaux de La Folliaz et de Villaz-Saint-Pierre et, en 2018, ils ont remis le métier sur l'ouvrage, cette fois avec le succès que l'on connaît. Il faut relever le courage politique, la persévérance des deux exécutifs, qui ont bien compris que l'avenir doit se construire ensemble. Souhaitons plein succès pour le futur à la nouvelle commune de Villaz, commune qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ainsi, le nombre de communes de la Glâne passera de 19 à 18 à cette date.

C'est ainsi que le groupe démocrate-chrétien approuvera à l'unanimité le projet de décret pour la fusion de ces deux communes.

Bischof Simon (*PS/SP, GL*). Notre groupe salue également la fusion entre Villaz et La Folliaz. Bon vent à cette nouvelle commune! Espérons qu'une solution soit assez rapidement trouvée pour assainir le dernier passage à niveau entre Zurich et Genève, qui se trouve sur le territoire de cette commune.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis voisin de Villaz-Saint-Pierre, j'habite à environ 100 mètres de Fuyens.

Après plusieurs projets de fusions selon le plan préfectoral glânois qui n'ont pas abouti, je salue le courage des autorités et des habitants de Villaz-Saint-Pierre et de La Folliaz, de reprendre le dossier de fusion et de concrétiser une fusion géographiquement logique. Je vous encourage donc à accepter cette fusion et je souhaite bon vent à la commune de Villaz.

Wickramasingam Kirthana (*PS/SP, GR*). Je remercie tous les intervenants. Je prends acte des différentes remarques faites par ces derniers et constate que l'ensemble des groupes soutiennent ce projet.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je m'associe à tous les intervenants pour relever le courage politique, féliciter les autorités communales pour leur persévérance et souhaiter bon vent et plein succès à la nouvelle commune.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

Wickramasingam Kirthana (*PS/SP, GR*). Le nom de la nouvelle commune est Villaz.

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

Wickramasingam Kirthana (*PS/SP, GR*). Le montant de l'aide financière de l'Etat s'élève à 373 800 frs.

> Adopté.

Art. 5, titre et considérants

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 98.*

Décret 2018-DIAF-32

Fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz

Rapporteur-e:	Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	30.04.2019 (BGC juin 2019, p. 1286)
Préavis de la commission:	14.06.2019 (BGC juin 2019, p. 1294)

Entrée en matière

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Lors de sa même séance, le Bureau du Grand Conseil a également pris connaissance du Message 2018-DIAF-32 sur le projet de fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Suite à l'échec du projet de fusion à 10 communes en mars 2015, les trois exécutifs de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz ont décidé d'entamer un projet de fusion en 2018. En février 2019, la population des trois communes a soutenu cette fusion. Le montant de l'aide financière s'élève à 391 380 frs et la commune nouvellement constituée portera le nom de Prez. M. Mutrux, chef du Service des communes, a informé le Bureau que la commune de Corserey est actuellement sous administration spéciale. Les communes ont renoncé à une disposition qui permettrait aux anciens membres de l'exécutif d'entrer au nouveau conseil communal sans élection. Cela signifie qu'il y a aura des élections pour une durée relativement courte, fait qui s'explique également par l'introduction d'un conseil général.

Par 13 voix contre 0 et 0 abstention, le Bureau vous propose d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat et félicite les citoyennes et les citoyens de la nouvelle commune.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie M^{me} la Rapporteuse et la commission pour le soutien au projet. Comme je l'ai dit tout à l'heure, chaque fusion est unique. C'est à chaque fois un pas important en

faveur de l'autonomie communale, qui permet aux autorités locales de garder la main sur les thématiques de proximité, tout en garantissant des services renforcés pour les habitantes et les habitants.

Je vous invite donc également à soutenir ce projet de fusion, qui n'appelle aucun commentaire complémentaire de ma part, hormis que nous arriverons à moins de 130 communes une fois que les deux fusions votées aujourd'hui entreront en vigueur.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

La constitution fribourgeoise et la loi sur les communes disposent que les communes pourvoient au bien commun sur le plan local, assurent à la population une qualité de vie durable et disposent de services de proximité. La fusion avec une ou plusieurs autres communes est souvent le moyen le plus approprié pour y parvenir. En effet, à n'en pas douter, la fusion permet d'améliorer l'autonomie et les capacités des communes, ainsi que l'efficacité de leurs services. En ce sens, le groupe démocrate-chrétien félicite les citoyens des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz, qui ont su voir par-dessus le clocher et ainsi décider d'unir leurs forces pour le bien commun, avec un taux de oui pour la fusion de quelque 80 % des votes. Cette commune fusionnée portera le nom de Prez dès le 1^{er} janvier 2020 et bénéficiera, comme l'a relevé M^{me} la Rapporteuse, d'une aide de 391 380 frs, calculée sur la base de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes. Il ne s'agit pas d'une dépense, puisque cette aide est comprise dans la contribution globale à charge du canton, estimée à 50 millions et qui avait été soumise au référendum financier obligatoire en mai 2011. Nous espérons que cette fusion ne constitue qu'une étape intermédiaire dans la réalisation du plan de fusion des communes de Sarine-Ouest, établi par M. le Préfet, approuvé par le Conseil d'Etat et dont le projet a été refusé en vote consultatif le 8 mars 2015.

Tout en adressant encore nos félicitations aux trois communes qui ont décidé de regrouper leurs forces, le groupe démocrate-chrétien vous invite à approuver - que dis-je ? - à plébisciter la fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz et que vive la commune de Prez!

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Je suis conseiller communal intérimaire de Corserey depuis janvier 2018, nommé par le préfet de la Sarine, avec deux autres anciens syndics, notre collègue Solange Berset et notre ancien collègue André Ackermann. Suite à la démission de trois conseillers sur cinq, le préfet de la Sarine a nommé un conseil communal intérimaire, chargé de conduire la commune et de gérer les affaires courantes. Nous avons lancé de nombreux projets en une année et demie et, rapidement, la solution d'une fusion s'est présentée comme la meilleure alternative pour cette entité de 440 habitants. Nos voisins de Prez-vers-Noréaz et Noréaz ont adhéré à l'idée. Même si le timing que nous avons proposé a créé quelques inquiétudes, nous sommes arrivés, grâce à trois conseils communaux motivés, à soumettre le projet au vote des citoyens au début de cette année, projet accepté, comme l'a dit mon préopinant, à une très forte majorité.

De nombreux défis attendent la nouvelle commune, mais je suis convaincu que les futurs élus sauront donner à la commune de Prez l'aura qu'elle mérite, dans cette belle région agricole.

Le groupe libéral-radical a étudié ce projet de décret avec intérêt. Il n'a aucune remarque à formuler sur celui-ci et l'approuve à l'unanimité. Il vous demande, chers Collègues, d'en faire de même.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt: je suis conseiller communal de la commune actuelle de Prez-vers-Noréaz. Coupé en 1 d'or au lion de gueules mouvant du trait, en 2 parti d'azur et de gueules, à trois coquilles Saint-Jacques d'argent brochant – tel sera le magnifique blasonnement de la nouvelle commune. Ce n'est évidemment pas le plus important.

Après plusieurs tentatives infructueuses à petite et grande échelle, après l'échec de la grande fusion de Sarine-Ouest, la fusion de nos trois communes sera enfin effective le 1^{er} janvier 2020, soit dans 6 mois. La population a mis un grand oui dans les urnes et c'est réjouissant pour l'avenir de nos villages. La nouvelle commune de Prez regroupera plus de 2200 habitants, 7 conseillers communaux au lieu de 17, 1 conseil général de 30 membres au lieu de 3 assemblées communales. Le défi de la nouvelle fusion est de taille et on se réjouit de mener à bien ce lancement. Cet après-midi, il s'agit aussi d'accepter le montant de 391 380 frs en guise d'aide financière.

En conclusion et au nom du groupe socialiste, nous vous remercions d'approuver la fusion exprimée très clairement par les citoyens des trois communes et le montant financier prévu. Adieu aux communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz, plein succès à la nouvelle commune. Vive Prez!

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt: comme cela a été dit, je suis vice-syndique ad intérim de la commune de Corserey.

Cette commune, qui compte à ce jour environ 400 habitants, sera dès le 1^{er} janvier 2020 réunie par fusion avec les communes de Prez-vers-Noréaz et de Noréaz. La nouvelle entité s'appellera Prez. Il y aura, comme l'a relevé la rapporteure, effectivement, les élections cet automne et à nouveau dans une année, lorsqu'il y aura toutes les élections communales dans notre canton.

J'aimerais peut-être relever ici que ce sujet a été discuté dans le cadre des discussions de fusion entre les conseillers communaux et que tout le monde n'a pas forcément compris ces deux élections. Mais je tiens à préciser ici que cet automne il y aura de nouvelles élections et que cela permettra aux anciens ou nouveaux conseillers communaux de pouvoir se remettre en liste, d'être élus, de faire le lien pendant cette nouvelle année 2020 et de se représenter le cas échéant, ou non, selon leur choix, en 2021.

Je termine en relevant la clairvoyance des citoyennes et des citoyens de ces trois communes pour avoir accepté ce projet et avoir ainsi contribué à la création de la nouvelle entité Prez. C'est donc réunis que les citoyennes et les citoyens feront face aux défis à relever pour leur avenir.

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Je remercie les représentantes et représentants des groupes, qui soutiennent cette fusion, et relève l'enthousiasme de ces dernier(ère)s.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants. Je félicite les autorités communales et leurs citoyens pour le projet et, à l'instar des députés, je souhaite une belle vie à Prez. Vive Prez!

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Le nom de la nouvelle commune est Prez.

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). La contribution financière de l'Etat se monte à 391 380 frs.

> Adopté.

Art. 5, titre et considérants

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 99 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-

Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 99.*

Rapport 2019-DIAF-6

Augmenter les chances d'aboutissement des processus de fusion (Rapport sur le postulat 2018-GC-164)

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
 Rapport/message: **28.05.2019** (BGC juin 2019, p. 1734)

Discussion

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Assemblée constitutive du Grand Fribourg.

Sehr geehrter Herr Staatsrat, wir sind sehr enttäuscht über Ihre Antwort, Ihren Bericht, insbesondere auch über die "schnoddrige" Art, die Vorschläge und Argumente öfters einfach mit einer hingeworfenen Bemerkung abzutun, anstatt, wie wir vorgeschlagen hatten, Möglichkeiten zu ihrer Anwendung zu entwickeln.

Ce postulat a été signé par la majorité du Grand Conseil, donc sa transmission était quasi assurée. Malgré cela, avec regret, nous acceptons la suite directe, car pour de grandes fusions à Fribourg et en Gruyère, il y a une certaine urgence à trouver des solutions. Mais vu le ton du rapport, nous sommes simplement de l'avis qu'une année d'attente de plus ne rapporterait probablement pas grand-chose de meilleur. J'aimerais juste expliquer quel était notre but, il était de lancer une dynamique positive en donnant aux communes la possibilité d'exprimer leur opinion et d'en tenir compte d'une façon représentative et non pas de laisser gagner une minorité négative. Mais le Conseil d'Etat a choisi de chercher la petite bête dans une proposition qui se voulait générale et dont on lui demandait d'étudier les possibilités de mises en œuvre. Certains arguments qu'il avance contre notre proposition pourraient également s'appliquer contre la loi actuelle ou la loi sur l'agglomération quand on parle de l'autonomie communale ou de la liberté de vote. La réponse, si je résume: "Si votre fusion est un échec, vous n'avez qu'à repartir à zéro", sonne comme une gifle aux nombreux citoyennes et citoyens qui cherchent des solutions communes pendant des années. Ce que je déplore en matière communale à Fribourg et plus encore en matière de fusions, c'est que les *Neinsager*, ceux qui ne veulent jamais rien changer, ceux qui veulent se profiler contre les autres et pas avec eux, s'imposent trop souvent. Je regrette que le Conseil d'Etat ne nous aide pas à sortir de cette spirale négative, pour citer mon collègue Chassot "de ne pas sortir des subtiles manipulations de conseils communaux frustrés".

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a lu avec attention le rapport concernant l'augmentation des chances de réussite dans les processus de fusions. Ce rapport présente avec clarté les différentes et les nouvelles possibilités pour mener à bien les processus de fusions sans toutefois donner de recette ou de conseil.

Après une analyse, nous remarquons finalement que la seule alternative possible aux processus actuels serait celle de la double majorité communes et citoyens. Ce processus a d'ailleurs été retenu dans la loi pour la formation des agglomérations. Toutes les autres alternatives pourraient en effet nous mener vers des fusions de communes non contiguës. Or, une fusion doit suivre une certaine logique, logique qui avait été mise en avant dans les plans des préfets. Malheureusement, ces plans n'ont pas toujours été suivis pour l'établissement de certains nouveaux projets. Certes, la double majorité met à mal l'autonomie des communes, qui est inscrite dans le droit cantonal. Cependant, il faudra un jour arbitrer ou faire la pesée des intérêts

entre l'autonomie communale et le bien des citoyennes et citoyens, qui pourraient, eux, profiter des synergies dégagées par la nouvelle entité.

En conclusion, on remarque surtout que l'aboutissement d'une fusion de communes est avant tout lié à la volonté et à l'implication des exécutifs communaux dans ce processus. Sans eux, sans un engagement affiché à mener à bien le projet, les chances d'aboutissement resteront minimes.

Avec ces considérations, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin in Murten und damit direkt von vergangenen und zukünftigen Zusammenschlüssen betroffen. Ich äussere mich heute als Fraktionssprecherin.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis von den detaillierten Ausführungen des Staatsrates bezüglich Zusammenschlüssen von Gemeinden in den vergangenen Jahren sowie von den Anliegen der Verfasser des Postulats und dankt für den umfassenden Bericht. Ganz im Sinne der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei fallen die Schlussfolgerungen des Staatsrates hinsichtlich der Nichtweiterführung der Vorschläge des Postulats aus.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei anerkannte die zahlreichen Fusionen in der Vergangenheit, weil sie stets auf freiwilliger Basis erfolgen konnten. Die heutige Gesetzgebung hat sich zusammen mit den Fusionsplänen der Oberämter bewährt und auf diese bauen wir weiter. Die Gemeinde ist unsere kleinste politische Zelle. Wenn die Gemeinden in ihrer Autonomie gestärkt werden, sind sie auch bereit, gesellschaftliche Veränderungen umzusetzen. So können Gemeindefusionen auf freiwilliger Basis erfolgen. Natürliche Annäherungsprozesse auf der Stufe Gemeinde bedeuten Garantie für beständige neue Strukturen. Mit einer Lockerung des Einstimmigkeitsgrundsatzes wird aber von Beginn her Unsicherheit gesät und das ist nie gut für eine Gemeinde, die ein Projekt eingehen will.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei den Bericht zu Kenntnis.

Roth Pasquier Marie-France (*PDC/CVP, GR*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts avec le sujet, je suis vice-présidente de l'association régionale de la Gruyère, qui a lancé une étude de faisabilité pour une fusion des 25 communes de la Gruyère. Dans leur postulat du 6 novembre 2018, nos collègues Christa Mutter et Bertrand Gaillard demandent au Conseil d'Etat d'étudier la constitutionnalité et la faisabilité du remplacement de la règle de l'unanimité des communes nécessaires pour l'aboutissement d'une fusion par celle de la double majorité des votants et des communes. Ils estiment que cette règle est très contraignante puisqu'elle permet à une minorité de communes d'imposer son opinion à la majorité en empêchant l'aboutissement d'un processus de fusion. Ils proposent une alternative à l'article 134 let. d al. 3 de la loi sur les communes qui prévoit que la convention de fusion doit être approuvée par chacune des communes concernée en respectant trois principes; les communes qui veulent fusionner peuvent le faire, aucune commune n'est forcée de fusionner et chaque commune aura une deuxième chance. Les postulants demandent au Conseil d'Etat d'accélérer le traitement de ce postulat afin de permettre son application dans les processus de fusions en cours, notamment celui concernant le grand Fribourg. Le Conseil d'Etat a accepté de donner une suite directe au postulat et propose de prendre acte du rapport. Si le Conseil d'Etat partage le souci des députés, il constate dans sa réponse et dans son rapport que le système en vigueur a fait ses preuves et qu'il permet de répondre à satisfaction au souhait formulé par les postulants. Dans son rapport, le Conseil d'Etat présente le cadre constitutionnel fédéral et fribourgeois des fusions de communes, de même que le cadre légal des fusions de communes. Il décrit enfin les expériences réalisées avec le droit en vigueur. On apprend qu'au 1^{er} janvier 2020, 18 projets de fusions seront réalisés concernant 53 communes et ramenant ainsi le nombre de communes du canton de 168 à 133. Dans une démonstration juridique, le Conseil d'Etat s'attelle ainsi à nous démontrer que le système en vigueur a déployé des effets très positifs et que le potentiel d'amélioration réside en l'utilisation encore plus efficace des règles en place et des moyens mis à disposition, notamment de nouvelles dispositions de la loi sur les communes. Il estime que le modèle alternatif esquissé par le postulat prolonge et complexifie le processus. La loi dit effectivement que l'on peut adapter le périmètre mais pour autant que l'Etat n'intervienne pas par la suite, auquel cas le processus se voit également prolongé. Le rapport décrit un exemple intéressant, qui est le système des fusions de communes du canton des Grisons, où les conventions de fusion peuvent contenir une clause de quorum qualifié. Cette solution, même si elle implique des modifications du cadre légal fribourgeois, a des avantages certains, notamment dans les projets de grandes fusions. Nous regrettons que le Conseil d'Etat ne montre pas plus d'ouverture sur une évolution de notre cadre légal afin de rendre les processus de fusions plus simples et moins longs, surtout dans l'optique des projets de fusions d'envergure qui sont actuellement en cours dans le grand Fribourg et en Gruyère. Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse au postulat de nos collègues et prend acte du présent rapport.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich habe einen Teil des Fusionsplans des Kantons Freiburg, sprich, für den Sensebezirk, verfasst. Diesen Fusionsplan haben wir zusammen mit den Gemeinden und den Gemeindepräsidenten in sehr enger Arbeit zusammen erarbeitet.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion dankt dem Staatsrat für den hervorragenden und detaillierten Bericht. In der Tat sind die Erfolge im Dossier der Gemeindefusionen beachtlich, leider mit Ausnahme von Grossfreiburg, einmal mehr. Für die Freisinnig-demokratische Fraktion ist es aber zwingend und nur dann möglich, eine Fusion zu realisieren, wenn alle Mitglieder der betroffenen Gemeinderäte hinter einer Fusion stehen und dies auch in der Öffentlichkeit mit der ganzen Ehrlichkeit tun. Denn das Volk spürt sehr gut, ob ein Gemeinderat hinter einer Gemeindefusion steht oder eigentlich dagegen ist. Manchmal ist ein Gemeinderat auch gegen eine Fusion, um den eigenen Hut oder die eigene Karriere zu retten oder zu schützen. Dies ist sehr schade, da die Bevölkerung einer Fusion oftmals sehr positiv gesinnt ist und eine benachbarte Gemeinde im Geist und in der Einstellung nicht als Feind oder Gegner sondern als Partner sieht. In diesem Sinne ist die Öffentlichkeit den Politikern voraus und Fusionen gegenüber eher positiv eingestellt.

In diesem Sinne nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion Kenntnis vom Bericht.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d'intérêts: Je suis l'un des postulants et conseiller communal dans une commune légèrement impliquée dans le processus de fusion de la Gruyère. Tout d'abord je remercie le gouvernement pour le rapport qui nous est présenté. Le postulat avait surtout pour but de mettre en lumière la difficulté rencontrée lorsque la fusion est refusée par une partie, voire une minorité des participants. La longueur de la procédure pour la suite, nouvelle convention, nouvelle votation, cela prend du temps, on l'a vu dans l'exemple La Folliaz et Villaz-St-Pierre: huit ans, quatre consultations et votations supplémentaires. Ce temps, parfois, lasse, lasse une population qui a toujours l'impression qu'on lui demande de revoter ce qu'elle a déjà accepté: cela lasse aussi les conseillers communaux usés sur plusieurs périodes de discuter toujours la même chose. Monsieur le Conseiller d'Etat, si votre rapport est complet, je le trouve un peu conservateur. Votre rapport mentionne bien le respect de l'autonomie communale, la possibilité de poursuivre la fusion en une ou plusieurs étapes. Toutefois ce rapport fige la situation actuelle. Je regrette simplement que la conclusion de ce document soit le statu quo. J'aurais aimé qu'il se termine sur une note plus ouverte avec un engagement de principe à faire évoluer la loi dans les années à venir. Sur ces constatations, je prends acte de votre rapport.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Une fusion de communes est toujours un processus complexe, quelle que soit la taille du projet. Je remercie ici les auteurs et les signataires du postulat, qui ont souhaité approfondir certaines idées d'optimisation pour faciliter ce processus. Le Conseil d'Etat a été très sensible à leur objectif. Toutefois, comme vous avez pu le voir, hélas, j'ai envie de dire, aucune des pistes envisagées n'est réellement prometteuse. Nous n'avons pas cherché, Madame Mutter, la petite bête, mais cherché des solutions, des solutions pragmatiques, rapides, efficaces et surtout qui soient juridiquement solides. Il ne faut pas partir dans des processus d'opposition qui peuvent s'avérer totalement contreproductifs et très lents. Le rapport apporte de nombreuses informations sur la situation dans d'autres cantons, ce qui permet notamment de constater les difficultés constitutionnelles rencontrées aussi ailleurs en Suisse. Je veux toutefois insister sur les limites d'une comparaison inter-cantonale en matière de fusions de communes. Chaque canton a ses propres règles et les relations entre les communes et l'Etat ne sont pas les mêmes partout. Je crois ici que le bilan des fusions dans le canton de Fribourg montre que les options prises depuis maintenant des décennies portent tout de même leurs fruits et que les procédures légales ne sont pas insurmontables, loin de là. Le canton de Fribourg, il est vrai, accorde une très grande importance à l'autonomie communale, comme l'a relevé Madame Thalmann-Bolz. Cela implique aussi d'accepter les décisions des populations concernées, même lorsqu'elles s'opposent à une fusion, et de consacrer l'essentiel de l'énergie politique à développer des projets solides et à convaincre ensuite les citoyennes et les citoyens concernés. J'aimerais dire aussi qu'il faut avoir le courage politique, le moment venu, de corriger le périmètre, quitte à exclure les communes dont on sait par avance qu'elles ne diront pas un oui à une fusion. La seule alternative serait d'imposer une certaine fusion, ce que notre constitution cantonale permet. Le Conseil d'Etat estime toutefois que le moment n'est pas venu d'envisager de telles solutions extrêmes et contraires au respect de l'autonomie communale.

S'agissant du projet de fusion du grand Fribourg, qui constitue l'arrière-plan de ce postulat, je crois qu'il est essentiel de ne pas modifier les règles du jeu en cours de route. Le processus est déjà bien engagé et l'assemblée constitutive a mis en consultation le résultat de ses premiers travaux le mois dernier. Je remarque que le grand Fribourg bénéficie déjà d'un régime légal spécifique, qui prévoit par ailleurs le scénario d'un premier échec aux urnes avec la possibilité de relancer immédiatement la machine en vue d'un nouveau projet. Madame Mutter, Monsieur Gaillard, l'expérience montre qu'un non d'une commune à une grande fusion ne signifie pas un non à tout le processus. On ne repart pas à zéro, il est en effet possible de déposer rapidement un nouveau périmètre de fusion et une nouvelle convention, qui permet de tenir compte des avis annoncés durant la campagne avec comme corollaire un oui dans les urnes quelques mois après le premier échec. C'est la solution pragmatique et avérée qui est le mieux à même de mener au succès, en respectant nos valeurs démocratiques bien ancrées, notamment bien évidemment celle de l'autonomie communale si souvent évoquée devant ce Parlement. A l'inverse, une modification du système fribourgeois, par exemple dans le sens de celui retenu par le canton des Grisons, avec un quorum prévu dans la convention de fusion, aurait un impact certain dans le processus en cours. Cela reviendrait à imposer à l'assemblée constitutive l'élaboration de deux, trois, quatre, peut-être même plus de conventions de fusions différentes pour déterminer finalement le quorum et faire le tri entre les communes jugées nécessaires et celles qui ne seraient

qu'accessoires, tout cela sans avoir pris au préalable l'avis de la population. Un échec dans les urnes permettrait au contrat d'identifier clairement les lacunes du projet et de repartir ensuite sur des bases solides en diminuant les risques d'opposition qui apportent retard. Avec la fusion du grand Fribourg, nous avons déjà démontré la capacité du canton à tenir compte de manière pragmatique des situations particulières sans devoir mettre en place un système qui, au final, ajouterait de la complexité et de l'incertitude. Je vous invite donc à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2019-DIAF-11

Rapport agricole quadriennal 2019

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **14.05.2019** (*BGC juin 2019, p. 1769*)

Discussion

Bonvin-Sansonens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). La réponse à notre postulat a été intégrée au rapport agricole 2019, formule que j'ai acceptée. Je ferai de même maintenant en associant mes commentaires sur cet objet, donc le rapport quadriennal, avec l'objet suivant: la réponse au postulat. Je ne prendrai donc la parole qu'une fois, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais remercier mes collègues du Grand Conseil, qui avaient accepté à l'unanimité ce postulat. Vous aviez compris l'importance de ce thème pour notre canton et je vous en sais gré. Merci aussi au Conseil d'Etat d'avoir pris notre demande au sérieux. A la lecture du rapport, nous pourrions presque penser que nous avons la meilleure agriculture du monde, sinon de Suisse, mais notre enthousiasme est vite douché par les innombrables tâches et mesures à mener à bien pour garantir la pérennité de cette agriculture, dont les difficultés ne sont pas un secret. Il y a beaucoup à faire pour maintenir une agriculture durable, sociale et dynamique, il s'agit d'un travail colossal et permanent. Les tâches exigées par le postulat n'étaient pas aisées, j'en conviens. Il n'est pas facile de définir des réponses précises, celles-ci se sont retrouvées, quoique diffuses et peu précises, dans le rapport agricole 2019. Néanmoins, j'aimerais mettre un coup de projecteur sur le thème qui était directement visé par notre postulat, c'est-à-dire le sol ou plutôt la protection des sols agricoles, leur maintien, leur mise en valeur. Avec notre ancien collègue Michel Losey, nous avons entendu les appels de collègues agriculteurs désireux de préserver leurs surfaces agricoles utiles. Ils ont choisi de se battre pour continuer de travailler leurs terres plutôt que de les voir recouvertes de béton ou de goudron et ceci malgré les sirènes enivrantes du gain promis. Il y a dans ma région un immense centre de distribution, qui occupe dix hectares, dix hectares de belle terre agricole plate, productive, accessible. Dix hectares, c'est la moitié de la taille moyenne des domaines agricoles en Suisse, donc vous voyez, ce n'est pas rien. Avant, sur ces dix hectares, on y cultivait du blé pour faire du pain, de la betterave pour faire du sucre. Aujourd'hui, ce sont des camions qui viennent chaque jour sur cette parcelle amener du pain et du sucre produits à l'étranger. D'autres terres agricoles ont aussi été sacrifiées pour construire les routes qui amènent cette marchandise depuis le fin fond de l'Europe alors que nous pouvions les produire ici sur ces dix hectares. Notre société, vous le savez, ne brille ni par sa logique ni par son bon sens. Nos sols agricoles nous nourrissent, nous font vivre, nous donnent du travail, mais les menaces qui planent sur eux sont dramatiques. Au bétonnage déraisonnable de nos terres, il faut ajouter les conditions climatiques extrêmes, la sécheresse, les inondations, l'érosion, la perte de matière organique, le tassement ou la disparition irréversible des terres noires de notre grand marais, qui fournit 25% des légumes suisses. Dans la une du rapport, un élément essentiel a été à mon avis négligé, ce sont les effets des pesticides chimiques et des engrais minéraux sur le sol et la microfaune du sol. Il manque, et je le regrette, des chiffres précis sur cet élément-là. Nous constatons que les consommateurs se soucient de plus en plus fortement de cet aspect et les politiques doivent leur donner des réponses satisfaisantes pour le bien de tous les agriculteurs. Nous constatons effectivement que des efforts sont réalisés, mais le canton de Fribourg est-il vraiment exemplaire? Je n'ai rien trouvé dans ce rapport qui puisse rassurer nos concitoyennes et nos concitoyens alors que le débat est actuellement porté à l'échelon national. C'est sur ces quelques considérations que je prends acte de ce rapport tout en remerciant ses auteurs.

Jordan Patrice (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d'intérêts, je suis agriculteur et parle au nom de mon groupe, qui relève la qualité de ce rapport, lequel donne une multitude de renseignements sur tout le secteur agricole. Nous ne pouvons donc que féliciter les auteurs de ce rapport. Nous relevons avec satisfaction les objectifs futurs, qui parlent d'une agriculture professionnelle, attractive, productrice et innovante dans le respect de la santé et de l'environnement. Depuis bon nombre d'années, nos exploitations ont fait de gros efforts financiers pour différentes mises aux normes, notamment pour la détention des animaux, efforts pas toujours reconnus à leur juste valeur et sans trop se soucier non plus du bien-être de ceux qui les élèvent. A ce titre, il est réjouissant que le canton souhaite valoriser le travail des agriculteurs et renforcer les liens entre producteurs et

consommateurs. On nous annonce aussi de nombreux changements dans la future politique agricole et nous espérons qu'il n'y aura pas de tracasserie administrative supplémentaire, car nous sommes déjà bien servis de ce côté-là. C'est avec ces quelques considérations que nous prenons acte de ce rapport 2019.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis paysan à Châtonnaye, président de l'Union des paysans fribourgeois et membre de la commission consultative pour l'agriculture.

Le groupe libéral-radical a examiné attentivement ce rapport quadriennal agricole.

Au nom de mon groupe et en mon nom, je tiens à remercier la DIAF ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à la réalisation de ce rapport quadriennal, d'excellente facture. L'agriculture est un vaste et complexe thème, que vous avez très bien traité afin de rendre une image conforme à la réalité du terrain. Les objectifs définis vont en majorité dans le sens que nous souhaitons.

Avec la vision et la stratégie du Conseil d'Etat, ce que l'on note au tout premier abord est que ce rapport démontre clairement l'importance économique de l'agriculture et du secteur agroalimentaire dans notre canton. Oui, on peut l'affirmer, l'agriculture est un moteur important de notre économie cantonale. Les sept piliers stratégiques de notre agriculture décrits dans le rapport soulignent d'une manière pertinente et appropriée la réalité de notre agriculture d'aujourd'hui et le rôle qu'elle occupe au sein de notre canton.

Pour que notre agriculture cantonale arrive annuellement à plus de 740 millions de frs de valeur de production, des professionnels très bien formés doivent fournir des denrées alimentaires à la qualité irréprochable et adaptée aux marchés très concurrentiels. Et cette production se fait dans notre pays en respectant les ressources naturelles et les conditions de production animale et végétale qu'aucun autre pays ne connaît au monde. Près de 2800 exploitations familiales fribourgeoises travaillent avec passion afin de vous apporter le meilleur de ce que peut nous apporter notre terre nourricière.

Avec grande satisfaction, nous pouvons constater que le Conseil d'Etat réaffirme sa stratégie d'être le meneur dans le domaine agroalimentaire en Suisse. Notre secteur agroalimentaire est essentiel pour notre économie fribourgeoise et il dépend forcément étroitement de l'avenir de notre agriculture. Si l'investissement de notre canton dans la formation agricole et la transformation des produits sont essentiels à notre économie, ces prochaines années, il ne faudra pas négliger les projets de développements économiques et sociaux innovants pour les producteurs de la matière première locale: nos familles paysannes.

Le souhait de garantir un revenu du travail permettant aux familles paysannes de vivre dignement au sein de la société fribourgeoise est la base avouée de la stratégie du Conseil d'Etat. Pour les prochaines années, afin de veiller à la bonne santé économique et sociale de ce secteur de production si important pour le canton, les innovations et investissements doivent aussi se réaliser directement sur le terrain à l'échelon des exploitations paysannes. Si resserrer les filets de sécurité des marchés est extrêmement difficile et délicat, en collaboration avec la profession, le rôle du canton doit encore mieux s'affirmer dans celui d'initiateur de projets novateurs afin de valoriser nos produits agricoles. Il faut aussi investir à la base des filières agricoles et améliorer les conditions de production de nos familles paysannes. Cette demande est peut-être récurrente, mais le premier échelon de la production est toujours celui qui doit se battre le plus pour ses marges avec ses transformateurs.

Aujourd'hui, il est certes difficile de connaître les conditions de production dans deux ans, puisque la Politique Agricole 22+ est en discussion et que des initiatives comme "Eau Propre" et "Pour une Suisse sans pesticides de synthèse" risquent de rendre ce rapport caduc et de remettre notre agriculture et le secteur agroalimentaire fribourgeois en question. Quel que sera le cadre donné, nous devons rester performants et à la pointe du progrès. Au regard de l'immense travail déjà accompli et représenté dans ce rapport, c'est précisément dans cet accompagnement que nous devons encore mieux travailler ensemble et améliorer le soutien apporté par le canton.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a étudié avec attention ce rapport agricole quadriennal et il est satisfait du résultat dans son ensemble, même s'il est un peu moins lisible que son prédécesseur, ceci au niveau de la vision des chiffres mis en avant dans ce dernier, c'est un détail. En tous les cas, ce rapport agricole est important, car il permet de comprendre que l'agriculture est capitale pour l'homme, car elle sert non seulement à fournir notre alimentation de tous les jours mais aussi et nous dirons surtout, à la préservation de la nature et de la faune. La politique fédérale agricole PA 2018-2021 va d'ailleurs plus loin que la PA 2014-2017, ceci dans le sens d'un plus grand respect aux animaux ainsi que du soin à la nature, aux paysages et au développement durable, ce que le groupe socialiste et le groupe Vert Centre Gauche demandent d'ailleurs depuis longtemps. Ceci est capital, car sans nature saine, pas de nourriture saine. Plusieurs postulats, motions, mandats, questions et autres instruments parlementaires venant aussi bien des partis de droite que du groupe Vert Centre Gauche et allant dans ce sens ont d'ailleurs été déposés et traités dans cette enceinte. Les demandes de la population sont d'ailleurs aussi claires sur ce sujet. La nouvelle politique agricole va dans le sens de la préservation des sols, mais dans les champs, les fauches se font encore, à notre avis, toujours trop tôt. Les grands perdants en sont la faune, les oiseaux et surtout les insectes pollinisateurs, ce qui a également une incidence sur la biodiversité et donc sur le développement durable. Tout le monde peut

d'ailleurs le constater, il y a de moins en moins de fleurs dans nos champs, trop ripolinés et aux allures de terrains de foot. Ceci même si les discours des dernières politiques agricoles nous disent qu'il devrait y avoir plus de fleurs dans les champs, mais c'est peut-être aussi pour ces raisons que l'agriculture bio et la demande de produits bio par la population ont le vent en poupe, agriculture bio qui favorise la biodiversité et le soutien à l'apiculture, qui est pourtant en danger ces dernières années, apiculture qui est aussi capitale pour l'homme, car sans abeilles, il n'y a pas de récolte de cultures. Une partie de la population l'a d'ailleurs très bien compris. Le groupe socialiste soutient également tout ce qui est entrepris dans le canton de Fribourg aussi bien pour la promotion et l'écoulement des produits du terroir et des produits de proximité que pour les produits AOP. Tous ces produits vont dans le sens du développement durable et également dans celui de l'auto-provisionnement et des produits régionaux dont nous soutenons les causes. Finalement, nous remercions la DIAF et toutes les personnes qui ont travaillé à ce rapport, nous remercions également toutes les agricultrices et les agriculteurs fribourgeois et les personnes travaillant dans les métiers qui sont liés à l'agroalimentaire pour leur travail effectué toute l'année pour nous nourrir et ainsi veiller à notre santé. Le groupe socialiste prend ainsi acte de ce rapport.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Rapport sur l'agriculture 2019. Le canton de Fribourg est une terre agricole avec une vieille tradition, mais est un canton agricole d'avant-garde avec son agriculture variée et moderne, prête à affronter le défi de l'avenir. Ce rapport est une radiographie de la paysannerie et de la politique agricole fribourgeoise. L'agriculture fribourgeoise, diversifiée et dynamique, n'a cessé de s'adapter et d'évoluer afin de rester compétitive tout en intégrant les exigences plus élevées en matière d'environnement et de protection animale. Fribourg a l'avantage de pouvoir compter sur de grandes industries et artisans agroalimentaires réputés, qui bénéficient d'un approvisionnement en matières premières de qualité, non seulement de provenance fribourgeoise, mais aussi des régions voisines. 20% de nos produits agricoles du pays sont transformés dans le canton. L'agriculture fribourgeoise a vécu une grande restructuration, le nombre d'exploitations a diminué d'un quart entre 2000 et 2017. Avec l'ouverture des marchés et la baisse des prix pour les produits agricoles, l'agriculture vit une incertitude économique. Sans accompagnement étatique, les conséquences pour les exploitations de produits de base seraient dramatiques. La vision du Conseil d'Etat est à saluer, à savoir stimuler la compétitivité et l'innovation, promouvoir et préserver la santé, et protéger les ressources naturelles. La stratégie du Conseil d'Etat de participer de façon active à l'élaboration de la politique agricole fédérale est indispensable, ainsi que la recherche de solutions pour diminuer les charges administratives des agriculteurs. Favoriser la promotion des produits agricoles garantit une plus-value pour tous les acteurs, il faut soutenir la formation avec des outils modernes et performants. Les moyens cantonaux en faveur de l'agriculture se montaient en 2018 à 39 millions. D'importants investissements sont prévus à Grangeneuve; 12 millions pour la ferme-école, halle technologique et halle polyvalente, un crédit supplémentaire de 8 millions est au plan financier 2017-2021 pour la 2^e étape Grangeneuve et la ferme Sorens, 70 millions pour le bâtiment Agroscope Posieux permettant l'accueil du personnel de Liebefeld, ce qui va mettre le canton à la pointe de la recherche et de la formation agricole. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient également une agriculture performante, productive et innovante tout en ménageant l'environnement.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung: Ich bin Landwirt und Gemüsebauer im Unruhestand.

Ich habe den Landwirtschaftsbericht eingehend studiert und finde ihn ausführlicher als noch vor 5 Jahren. Besten Dank.

Als Seeländer erlaube ich mir einige Bemerkungen, da doch einige bei uns viel diskutierte heisse Eisen oder Probleme nicht erwähnt werden, obschon visionäre Lösungen angedacht sind. Insbesondere vermisse ich die Auflistung folgender Punkte:

1. Gedanken und eine Strategie des Staatsrates zum Verein Zukunft Dreiseeland zur Erhaltung der Bodenfruchtbarkeit;
2. Projekte und Visionen zur Sanierung von degradierten Böden;
3. die Lösung von anstehenden Bewässerungsprojekten in möglichst kurzer Zeit, da ein Verbot für Wasserbezug aus öffentlichen Gewässern und Kanälen absehbar ist.

Ich vermisse auch einen Gedanken oder einen Lösungsansatz zum Erhalt des im Broye- und dem Seebezirk wichtigen Anbaus von Zuckerrüben. Die Schweizerische Zuckerwirtschaft und der Rübenanbau sind bekanntlich in grossen Schwierigkeiten.

Und zum Schluss: Im Bericht wird richtigerweise ein sehr innovativer Vorzeigebetrieb mit Hightech-Gemüseproduktion vorgestellt, ein für die Zukunft gut aufgestellter moderner Grossbetrieb. Man darf allerdings nicht vergessen, dass ein Teil der Freiburgischen Gemüsebetriebe eine solche Vision und Entwicklung kaum erreichen wird.

Ich danke Ihnen für Ihre Kenntnisnahme, Herr Staatsrat, und vielleicht auch Herr Amtschef.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le rapport, qui est très bien détaillé, je pense qu'il est fort intéressant et je pense qu'il est très bien pour notre agriculture cantonale. Ce que je dois aussi corriger, c'est ce qui a été dit tout à l'heure, malheureusement Monsieur Repond n'est plus rien là, c'est qu'il dit qu'il y a de moins en moins de fleurs dans nos champs et c'est totalement faux. Les agriculteurs ont fait de nombreuses mesures, on sait que de 1980 jusqu'à 1993, on était très intensifs, mais depuis les choses ont changé et je pense qu'il faut aussi accepter de reconnaître les efforts qui ont été faits depuis là. On a des prairies aujourd'hui extensives avec des qualités 2, où on reçoit aussi quelque chose pour ces qualités 2 et là, on a des mesures qui

sont intensives, la mesure doit être intensive de manière à être efficace et là, on voit qu'il y a des changements, il y a beaucoup de fleurs dans ces prairies-là et finalement c'est là qu'on est efficaces, ce n'est pas dans les mesures où on fait un système d'arrosage, et dans ces mesures-là, souvent pour l'écologie on a peu d'impact. Je pense que dans ces prairies extensives de qualité 2, on a un impact qui est important pour l'écologie et je pense qu'il faut continuer dans ce sens-là. Le rapport relève aussi qu'il y a 20% des emplois qui sont soit directement, soit indirectement liés à l'agriculture et, il faut le répéter, souvent certains disent qu'on reçoit beaucoup de paiements directs, mais les paiements directs ne profitent souvent pas tellement à l'agriculteur lui-même mais bien à ces 20%, parce qu'on les reçoit, mais je peux vous dire qu'on les utilise rapidement pour les redistribuer à ces 20% d'emplois qui sont directement liés à l'agriculture.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. La discussion qui accompagne le rapport agricole montre tout l'attachement des autorités politiques fribourgeoises à l'agriculture, qui a fait la prospérité de notre canton et qui constitue un élément important pour son avenir. En effet, le domaine agroalimentaire représente 20% des emplois de notre canton. Le Conseil d'Etat ne s'y est pas trompé, puisqu'il a intégré dans son programme de législature l'objectif de se positionner comme leader suisse de la stratégie agroalimentaire. Actuellement, nous travaillons en collaboration avec la Direction de l'économie et de l'emploi pour définir une vraie stratégie agroalimentaire pour le canton, elle sera disponible dès cet automne. En effet, le développement du secteur agroalimentaire illustre à merveille l'importance de ce secteur, que certains auraient trop vite tendance à croire dépassé. Le canton de Fribourg a l'immense chance de pouvoir compter sur des agricultrices et des agriculteurs motivés et compétents qui produisent des denrées de très haute qualité recherchée dans tout le pays et au-delà. Oui, Madame Bonvin-Sansonns, je ne suis pas sûr que nous ayons la meilleure agriculture, mais en tout cas nous avons dans les meilleures agricultrices et agriculteurs au monde, j'en suis certain, et je ne crois pas que vous allez me contredire. C'est aussi pour illustrer cette agriculture résolument tournée vers l'avenir que nous avons revu en profondeur la forme du rapport quadriennal. Il s'agit, comme vous avez pu le voir, de ne pas se limiter à un bilan des années passées mais de se projeter vers l'avenir avec une vision, des objectifs, une stratégie et des mesures. L'agriculture est un secteur clé pour de très nombreux défis actuels. Cela a été évoqué par plusieurs intervenants, je n'y reviens pas. Le maintien de l'emploi, la cohésion sociale, la santé, la sécurité alimentaire, le développement durable, dans tous ces secteurs l'agriculture apporte une contribution essentielle et souvent pas assez reconnue. Le rappeler est un des mérites du rapport agricole quadriennal. Je partage les soucis qui ont été évoqués par rapport à la thématique "sols". Evidemment, on aurait pu aller beaucoup plus loin dans ce rapport, en tout cas pour les spécialistes. Après, la difficulté, c'est de le faire de manière suffisamment concise pour les non-spécialistes. On a essayé de trouver un équilibre, mais ce n'est pas toujours facile à faire. Enfin, j'aimerais dire qu'on a mis aussi l'être humain au centre de ce rapport, parce que trop souvent on parle, à juste titre, de produits durables, mais on oublie qu'il faut aussi des producteurs durables qui doivent pouvoir vivre de leurs activités. Je salue le fait qu'il semble, dans les interventions que j'ai entendues jusqu'à présent, que les agriculteurs partagent la vision du Conseil d'Etat, celle d'une agriculture professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2017-DIAF-40

Apport de l'agriculture fribourgeoise pour l'économie, le tourisme et l'environnement

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **14.05.2019 (BGC juin 2019, p. 1717)**

Discussion

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). Ce rapport fait suite au postulat 2016-GC-131, qui traite de l'apport de l'agriculture fribourgeoise pour l'économie, le tourisme et l'environnement. Le Conseil d'Etat nous informe, avec raison, que les réponses au postulat et les thèmes abordés sont mentionnés dans le rapport agricole 2019. La présentation de deux rapports ne s'impose donc pas. Il n'est cependant pas inutile de rappeler encore que l'ensemble du secteur agroalimentaire représente 20% des emplois fribourgeois. Il ne faut pas oublier de relever qu'avec toutes les mises aux normes des bâtiments agricoles, ce secteur a aussi donné beaucoup de travail aux entreprises de construction ainsi que dans le secteur d'équipement de machines agricoles, ce qui n'est pas négligeable pour les emplois. Le groupe démocrate-chrétien prend donc acte de la réponse du Conseil d'Etat.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste remercie la DIAF et le Conseil d'Etat pour leur réponse au postulat de nos collègues et anciens collègues Sylvie Bonvin-Sansonns et Michel Losey. Cette réponse d'une page renvoie au rapport quadriennal et surtout à l'étude que la HEG a réalisé ces dernières années. Cette étude nommée "mandat agriculture" traite

de l'analyse des performances de l'agriculture fribourgeoise pour l'économie, le tourisme et l'environnement. L'étude a été réalisée par plusieurs collaboratrices et collaborateurs de la HEG et occupe presque 100 pages. Elle est extrêmement complète et sera très utile pour le futur de toutes les branches de l'agroalimentaire et du tourisme fribourgeois. Nous pourrions y puiser tous les éléments utiles. Cette étude, qui correspond à une réponse au mandat Bonvin-Sansonnens - Losey, sera également utile pour que le canton fasse le nécessaire par ce qui y est mentionné et proposé. Le groupe socialiste prend ainsi acte de ce rapport.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de ce rapport avec un grand intérêt. L'agriculture cantonale a des valeurs de production évaluées à plus de 727 millions et génère 20% des emplois fribourgeois en 2016, ce qui en fait un acteur important pour l'économie de notre canton. Elle pourrait très bien faire partie ou intégrer l'un des quatre piliers. L'étude a été intégrée dans le rapport agricole 2019 et il est constaté que l'agrotourisme est encore un marché de niche, mais avec un fort potentiel de développement. La vente des produits à la ferme est en constante augmentation et a un très fort potentiel de développement pour le tourisme, car ce n'est que 300 exploitations sur les plus de 2000 recensées qui offrent une vente directe et jouent un rôle important pour le tourisme. Le Conseil d'Etat, en collaboration avec l'Union fribourgeoise du tourisme, est invité à développer une plate-forme qui regroupe toutes les offres fribourgeoises dans le domaine de l'agrotourisme. Terroir Fribourg est un grand acteur de ce développement et on doit s'appuyer sur ses compétences pour faire connaître nos produits aussi bien de boucherie, laitiers, maraîchers et viticoles, pour que toutes les régions se reconnaissent dans l'agrotourisme et que notre canton récolte les fruits de ses efforts. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Herren-Rutschi Rudolf (UDC/SVP, LA). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen: Ich bin produzierender Landwirt.

Vorab möchte ich dem Vorsteher des Amtes für Landwirtschaft und seinen Mitarbeitern für den umfassenden Landwirtschaftsbericht 2019 danken, der auch indirekt auf die vier Fragen der Postulanten Antwort gibt. In diesem Bericht sehen wir, dass unsere Freiburger Bäuerinnen und Bauern hervorragende Arbeit leisten und auch im schweizerischen Vergleich sehr gute Noten erhalten. Auf 2/3 der Landwirtschaftsflächen, die Gras/Weideland sind, wird eine für unseren Kanton äusserst wichtige Wertschöpfung durch Greyerzer- und Vacherinkäse, Industriemilchproduktion, hochstehende Viehzucht und nebenbei auch Landschaftspflege für Konsumenten und Tourismus betrieben. Die Betriebe, die ackerfähige Flächen bewirtschaften, weisen jedoch höhere Verdienste aus und wurden nun vom Tourismusverband See auch in sein Angebot aufgenommen.

Nochmals hervorzuheben ist, dass rund 20 Prozent der Arbeitsplätze im Kanton mit dem Lebensmittelsektor zusammenhängen. Weiteres Gewerbe, das als Zulieferer oder Dienstleister direkt von der Landwirtschaft abhängig ist, wurde nicht aufgeführt. Der Kanton will eine leistungsstarke, innovative, Lebensmittel produzierende Landwirtschaft mit authentischen Produkten von grosser Wertschöpfung. Dies hat der Staatsrat auch in seiner Stellungnahme anlässlich der Vernehmlassung zu AP22+ deutlich geäussert.

Grosse Beachtung ist auch dem Erhalt der Fruchtbarkeit des Bodens, der absolut wichtigsten Grundlage der Pflanzenproduktion, zu schenken. Nur eine nachhaltige und schonende Bewirtschaftung wird diese Grundlage für kommende Generationen erhalten und unsere Ernährungssicherheit stärken können. Bei all diesen strategischen Überlegungen dürfen wir aber nicht vergessen, dass in der heutigen Zeit mit der aktuellen Klima- und Umweltdiskussion unsere Bewirtschafterfamilien einer enormen gesellschaftlichen Belastung ausgesetzt sind und sich für ihre Tätigkeiten im Bereich Pflanzenschutz und Tierschutz dauernd rechtfertigen müssen. Dazu kommt noch der wirtschaftliche Druck, weil unsere Erzeugnisse nicht zu Schweizer- sondern zu Europa- oder Weltmarktpreisen angeboten werden sollen. Dies führt bei der aktuellen Struktur und den Lohnkosten zu einem Ungleichgewicht und kann auch durch immer grössere oder sich spezialisierende Betriebe nicht ausgeglichen werden.

Ich schliesse auf eine starke produzierende Freiburger Landwirtschaft.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vous ai bien entendu Monsieur Jordan, je tâcherai donc d'être court, voire très court. La discussion, en effet, confirme les propos tenus lors du rapport précédent, le rapport quadriennal. J'aimerais toutefois remercier les auteurs du postulat, qui ont accepté de lier ceci au rapport précédent, et tous les intervenants qui l'ont aussi accepté. Je crois que c'était plein de bon sens. L'agriculture fait face à des défis importants; ensemble, nous allons les relever.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion 2019-GC-25

Institutionnaliser par décret le Ranz des vaches au rang d'hymne officiel du canton de Fribourg

Auteur-s:	Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Chevalley Michel (UDC/SVP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	18.02.2019 (BGC mars 2019, p. 503)
Développement:	18.02.2019 (BGC mars 2019, p. 503)
Réponse du Conseil d'Etat:	28.05.2019 (BGC juin 2019, p. 2043)

Retrait

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet dont il est question. Nicolas Kolly et moi-même remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Fribourg, pays de musique et de musiciens, est le seul canton romand qui ne possède pas d'hymne officiel, alors même que la majorité des Fribourgeoises et Fribourgeois considèrent le Ranz des vaches comme un élément majeur de leur patrimoine.

Le canton de Fribourg lui-même y est allé de son soutien, qui a validé la proposition d'inscription du Ranz des vaches, en patois gruérien, au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Même si des Ranz existent un peu partout dans la zone préalpine, d'Appenzell à Fribourg, il en est un qui résonne tout particulièrement aux oreilles – que dis-je, aux oreilles, au cœur – des Fribourgeoises et Fribourgeois. Il est vrai, comme l'explique en détail l'excellent ouvrage d'Anne Philipona et de Guy Serge Métraux, le phénomène est peut-être unique dans l'histoire, à savoir ce rapport immédiat entre un chant d'origine pastoral et la prise de conscience nationale du peuple suisse. À une certaine époque, le Ranz des vaches devient un chant national. Et ce n'est pas Jean-Jacques Rousseau qui me contredira, lui qui évoque les pouvoirs évocateurs de cet air. Je cite : *« Il faisait fondre en larmes, désertier ou mourir ceux qui l'entendaient, tant il excitait en eux l'ardent désir de revoir leur pays. »* Les grands musiciens n'y sont pas non plus indifférents : Beethoven, Berlioz ou encore, plus près de nous I Muvrini ou Bastian Baker.

Notre idée n'est pas de nous approprier le chant, comme le craint le Conseil d'Etat. Le Ranz va continuer à appartenir à tout le monde. D'ailleurs, il s'impose par lui-même. Notre idée n'est pas, non plus, d'en figer la forme et d'amener une frustration chez nos voisins confédérés. L'idée est simplement de faire reconnaître un élément majeur du patrimoine fribourgeois, chanté partout, souvent spontanément, dans la vie associative, familiale ou encore lors de grands événements sportifs. Le chant, arrangé par l'Abbé Bovet, est tellement populaire qu'il a cette capacité de provoquer des émotions tous azimuts. Il y est pourtant question des Colombettes, qui elles sont bel et bien fribourgeoises.

Même si nous saluons le souci du Conseil d'Etat, qui craint de tuer dans l'œuf l'esprit d'échange et de partage qui prévaut lorsque le Ranz est entonné, par exemple lors de manifestations, nous ne pensons pas que le simple fait d'une institutionnalisation par le canton de Fribourg prive ensuite celles et ceux qui aiment le Ranz des vaches de l'entonner. D'ailleurs sauront-ils seulement, le cas échéant, que Fribourg aurait fait du Ranz son hymne officiel ?

Laquelle ou lequel d'entre nous connaît le nom de l'hymne genevois « *Cé qu'é lainô* » (celui qui est en-haut – Escalade) ou de l'hymne jurassien « *La nouvelle Rauracienne* » ?

Le Ranz des vaches a un enracinement qui saurait résister à une éventuelle consécration fribourgeoise. Ce n'est pas Fribourg qui, en le chantant 3 fois par année, va faire perdre au Ranz des vaches le caractère d'universalité que les siècles lui ont conféré. Le Ranz est authentique et à notre sens continuerait à rayonner, à être source d'inspiration, comme il l'a été jusqu'ici. Outre la version française du Ranz des vaches, il existe une version singinoise. Elle est également le fait de l'Abbé Bovet.

À l'instar de l'hymne genevois, en patois, l'idée de se démarquer des langues officielles du canton voulait, avant tout, préserver l'authenticité du Ranz des vaches tout en ménageant les susceptibilités et les sensibilités linguistiques. L'intention n'était pas non plus de voir Fribourg renforcer l'image pastorale que, aux yeux de certains esprits chagrins, le canton tenterait péniblement d'effacer. Force est de constater ici que l'image du canton et certains clichés ont parfois la vie dure alors même qu'ils font partie de notre ADN. Le Ranz a quelque chose qui touche à l'universel, il a la faveur d'un public qui ne va pas le boudier même si d'aventure Fribourg en fait son hymne officiel.

Un mythe reste un mythe, quelque chose de vécu par la communauté, pour reprendre le propos d'Anne Philipona. On ne l'apprend pas, on le reconnaît toujours. C'est pourquoi, il va droit au cœur. Le liauba, repris et répété par le public, a quelque chose de solennel. Un mythe, à notre sens, ne peut ni pâlir, ni pâler du fait que Fribourg, après en avoir fait son hymne

officieux, en ferait son hymne officiel (faut-il préférer le ciel aux cieux, à vous d'en juger). Le Ranz reste l'hymne de cœur de la majorité des Fribourgeois. Les mêmes peut-être qui se consolent – et plutôt 20 fois qu'une – en écoutant leur chant préféré, dès le 18 juillet prochain, dans les arènes de la Fête des Vignerons. Le Ranz des vaches est fait pour réunir, pas pour diviser. Aussi, les motionnaires rentrent dans le... rang et retirent leur motion.

Je termine ici ma longue intervention, que j'ai délibérément allongée, puisque la discussion qui aurait pu s'ensuivre sera, elle, inexistante.

> Cette motion est retirée par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2018-GC-72

Suppression de la rente à vie des conseillers d'Etat, juges cantonaux et préfets

Auteur-s:	Kolly Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>) Collaud Romain (<i>PLR/FDP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	14.05.2018 (<i>BGC juin 2018, p. 2638</i>)
Développement:	14.05.2018 (<i>BGC juin 2018, p. 2638</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	09.04.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2031</i>)

Prise en considération

Collaud Romain (*PLR/FDP, SC*). Mes liens d'intérêts, je suis comotionnaire du présent objet. Dans huit cantons suisses, dont quatre romands et le Tessin, les conseillers d'Etat sont encore au bénéfice d'une rente viagère. Le Jura et le Valais ont, eux, déjà fait le pas de la suppression de ces rentes pour passer à un système plus novateur, plus actuel. Loin de nous, motionnaires, de vouloir dévaluer la fonction ou de faire de nos conseillers d'Etat et préfets des employés de la fonction publique. Nous reconnaissons évidemment leur travail, leur engagement 7 jours sur 7, des journées à rallonge, la pression, la vie publique. Pour cela, il nous paraît évident que ce travail mérite un salaire en conséquence et la protection qui va avec. C'est bien là que se situe la jeunesse de notre motion. La formule valaisanne est peut-être un peu extrême en ce sens, la proposition du Conseil d'Etat fribourgeois nous paraît être un bon consensus entre protection et affiliation à la Caisse de pensions. Cette affiliation à la Caisse de pensions était pour nous primordiale et plus proche de la réalité de chaque citoyen. Cette solution, si elle est acceptée, devra être mise en place pour les nouveaux conseillers d'Etat à partir de 2021, les élus actuels restant dans l'ancien régime. Elle permettrait des économies conséquentes, ceci malgré la revalorisation salariale avec les contributions LPP supplémentaires. En effet les rentes transitoires cessent avec la retraite, la caisse de pensions prenant ainsi le relais. Un exemple: si notre cher Conseiller d'Etat Monsieur Godel était dans le nouveau système, sa retraite à partir de 2021 ne coûterait rien à l'Etat alors que dans le système actuel et vu qu'il dépassera facilement les 100 ans, il m'a déjà dit qu'il aimerait le fauteuil, il coûtera au bas mot 5 millions en rentes. Concernant le contre-argument qui prétend que les coûts passent des caisses de l'Etat à ceux de la Caisse de pensions, c'est une erreur car en primauté des cotisations, c'est bien ces dernières qui sont reversées par un calcul actuariel. Une caisse bien gérée ne perd pas d'argent, elle redistribue ses avoirs. Finalement, après avoir demandé la révision de la LPers avec Nicolas Kolly, il nous paraissait évident de revoir également le système pour les conseillers d'Etat et les préfets. Ainsi, avec cette proposition, nous avons un filet de sécurité conséquent entre 50 et 65 ans. Il va de soi que pour les anciens élus continuant leur carrière, le droit à la rente cesserait. En conclusion, même si à titre personnel j'aurais souhaité un projet avec un seuil de rente plus près des 55 ans que des 50 ans, avec en compensation une augmentation salariale, je suis satisfait de la proposition du Conseil d'Etat, qui est équilibrée, moderne et qui permet de préserver l'indépendance et l'attrait de cette fonction si importante. Merci pour votre soutien.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). En préambule, le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat pour sa volonté de transparence avec sa réponse détaillée et exhaustive. Nous ne remettons pas en cause ici le fort engagement et le grand mérite de nos conseillers d'Etat et de nos préfets, mais, il faut bien le reconnaître, le principe d'allouer des rentes à vie à certains magistrats fâche la majorité de nos citoyens. Il apparaît comme un privilège démesuré à l'heure où personne n'a la garantie de conserver son poste jusqu'à sa retraite. Il n'est donc pas cohérent de prétexter une rente à vie face au risque de ne pas pouvoir retrouver un emploi à la fin de son mandat. Une telle fonction inscrite dans un CV devrait tout de même ouvrir quelques portes. En abolissant les rentes à vie, nous devons néanmoins être attentifs à garantir des conditions salariales qui restent attractives pour susciter des candidatures de personnes compétentes et qui compensent le risque d'interrompre

une carrière professionnelle. Il ne faudrait pas que des soucis financiers pour son avenir incitent le magistrat à prendre des décisions biaisées, il s'agit d'assurer l'indépendance et l'impartialité de nos magistrats et d'éviter toute corruption. Nous pouvons envisager de prévoir une indemnité en cas de départ ou de non-réélection, voire une indemnité transitoire qui serait dans les deux cas proportionnelle aux années de fonction et qui prendrait fin à l'âge de la retraite. Nous souhaitons également l'affiliation des personnes concernées au régime de pension ordinaire de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. En conclusion, nous vous encourageons à soutenir cette motion.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance avec grand intérêt de la réponse du Conseil d'Etat à la motion Nicolas Kolly et Romain Collaud. Nous prenons acte que la réponse du Conseil d'Etat se réfère uniquement aux prestations lors de la retraite, d'une non-réélection des conseillers et conseillères d'Etat et des préfets ou d'une diminution de leur nombre. La situation des juges est déjà conforme à la demande des motionnaires. Les comparaisons intercantionales montrent que pour tous les cantons les prestations offertes lors de la cessation d'activité des conseillers et conseillères d'Etat sont particulières et ne correspondent pas aux prestations du personnel de l'Etat. La fonction de conseiller d'Etat ainsi que celle de préfet doit rester attractive et pouvoir intéresser des candidats compétents provenant de divers milieux professionnels. Le fait de leur réserver un traitement particulier lors de la fin du mandat nous paraît ainsi normal. Pourtant nous sommes aussi d'avis que les conseillers et les conseillères d'Etat ainsi que les préfets doivent être assurés à la Caisse de prévoyance de l'Etat avec un régime transitoire pour les magistrats qui terminent leur mandat avant l'âge de la retraite. Le premier projet esquissé par le Conseil d'Etat dans sa réponse à la motion nous paraît aller dans la bonne direction. Cependant, nous aimerions faire remarquer que dans l'estimation des conséquences financières présentées dans la réponse du Conseil d'Etat, il n'est pas fait mention de la cotisation patronale à la Caisse de prévoyance de l'Etat pendant la période du mandat des magistrats. Dans un souci d'équité, nous espérons que le financement par l'Etat de cette part est bel et bien prévu dans le projet. Avec ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche soutient la motion qui nous est soumise.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). La motion déposée par nos collègues députés Kolly et Collaud a le mérite d'examiner la pratique institutionnelle des rémunérations de nos hauts magistrats après la cessation de leur activité politique. La réponse du Conseil d'Etat est intéressante et elle met en lumière les différentes pratiques mises en œuvre dans les cantons suisses. On le voit bien, celles-ci sont multiples et disparates. A Fribourg, la prévoyance actuelle est conservatrice et plutôt généreuse, spécialement pour les élus ayant œuvré peu de temps. L'exemple cité à cet égard par les motionnaires est révélateur et critiquable. Notre groupe soutient donc à une grande majorité une réévaluation du système actuel, il va ainsi dans le sens des motionnaires et du Conseil d'Etat. Le groupe libéral-radical ne souhaite toutefois pas que nos préfètes, préfets, conseillères et conseillers d'Etat ne deviennent de simples agents publics. Ces personnes sont en effet soumises à une réélection publique, à la pression populaire et médiatique et leurs décisions et leurs impulsions touchent la vie de chaque citoyen. Notre groupe insiste sur le fait que nos hauts magistrats aient une place toujours très importante au sein de nos institutions. Cela passera à mon avis par une revalorisation de leur traitement, ceci pour que les futurs candidats et élus demeurent des personnes de qualité. De bons revenus, c'est primordial pour garantir l'indépendance des magistrats et l'attractivité de la charge. Les autres pistes évoquées par le Conseil d'Etat, par exemple l'affiliation à la Caisse de prévoyance de l'Etat, l'instauration de mesures transitoires pour les personnes en place et les rentiers sont nécessaires et devront être mises en consultation. Au nom du groupe libéral-radical je vous invite à accepter la motion en question.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion unserer Kollegen Kolly/Collaud an seiner Fraktionssitzung diskutiert.

Die Motion, welche die Abschaffung der lebenslänglichen Rente unserer hochrangigen Magistratspersonen will, wird von unserer Fraktion einstimmig gutgeheissen. Wir begrüssen die Antwort des Staatsrates, welcher seinerseits die Annahme der Motion empfiehlt. Die Überbrückungsrente, welche der Staatsrat vorschlägt, befürworten wir jedoch nicht. Sie scheint uns zu grosszügig zu sein. Dieses System entspricht nicht mehr demjenigen, welches unsere gegenwärtige Gesellschaft will, wie Flexibilität und Mobilität in der Arbeitswelt. In anderen Berufen gibt es auch keinen Anspruch auf eine lebenslängliche Rente.

Ich ermutige Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, dieser Motion zuzustimmen, wie dies die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei tun wird.

Décirind Pierre (*PDC/CVP, GL*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du message relatif à cette motion avec grand intérêt. Dans sa réponse à cette motion, le Conseil d'Etat établit une comparaison très détaillée entre les cantons. D'après cette comparaison, le système des rentes à vie ne subsiste que dans quelques cantons, notamment romand, signifiant ainsi que la plupart des autres cantons ont opté pour l'assujettissement de leurs magistrats auprès de la Caisse de prévoyance cantonale avec versement d'une indemnisation transitoire. C'est cette solution que le Conseil d'Etat préconise, estimant que cela serait une solution simple, moderne et équitable. Lors de la révision de la loi du 15 juin 2004 relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux, la solution retenue visait à garantir l'indépendance et à préserver l'attractivité des charges des conseillers d'Etat, des préfets afin que personne, et surtout pas les

personnes les plus compétentes, ne soit dissuadé de se porter candidat pour de simples questions financières. Si cette motion est acceptée, la modification de la loi devra maintenir le statut particulier de nos magistrats afin de garder l'indépendance et l'attractivité de la charge. L'acceptation de cette motion est nécessaire, c'est faire preuve de responsabilité que de la soutenir. C'est donc à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien votera en faveur de cette motion.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je m'exprime comme comotionnaire, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse complète et précise à notre motion. A sa lecture, ça a été dit, nous pouvons constater que la situation fribourgeoise, qui permet encore l'octroi de rentes viagères à ses hauts magistrats, est l'exception et qu'en général les autres cantons adoptent la solution que nous proposons, à savoir l'affiliation des magistrats concernés auprès des caisses de prévoyance cantonales, avec éventuellement l'octroi d'une indemnisation transitoire. Si l'attractivité de la fonction doit rester, plus rien ne justifie selon nous le versement d'une rente à vie pour un magistrat qui a siégé quelques années au Conseil d'Etat et qui, par exemple, n'est pas réélu ou démissionne vers l'âge de 50 ans. Il s'agit là d'un privilège d'un autre temps qu'il y a lieu d'abolir. Aussi par souci d'égalité de traitement avec les autres collaborateurs de l'Etat, si l'on pense à la réforme de la Caisse de pensions. C'est vrai, la fonction de conseiller d'Etat, comme celle de préfet, est exigeante, c'est vrai. Mais ce ne sont pas les seules fonctions exigeantes et exposées au sein de l'Etat. Pensez aux médecins et chirurgiens de l'HFR, aux magistrats du pouvoir judiciaire ou à d'autres chefs de service, par exemple, soumis à une charge de travail importante et qui sont aussi exposés. Je suis donc très satisfait de la réponse du Conseil d'Etat, qui abonde dans notre sens. Monsieur le Conseiller d'Etat, vous proposez malgré tout, au nom du Conseil d'Etat une solution intermédiaire avec le maintien d'une rente entre l'âge de 50 ans, sous certaines conditions, et l'âge de la retraite. Je suis d'avis que cette proposition va encore trop loin. Nous avions proposé dans notre motion, le versement par exemple d'une année de salaire ou la possibilité de revaloriser les salaires des conseillers d'Etat, mais prévoir une rente partielle qui pourrait s'échelonner quand même sur 15 ans, ça va trop loin, d'autant plus que l'article 43 du règlement sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg prévoit que les personnes affiliées peuvent partir à une retraite anticipée à partir de 58 ans, pour autant qu'ils aient suffisamment cotisé. Il y a lieu donc de tenir compte de cette possibilité et de cet élément. Une rente intermédiaire pourrait tout au plus être imaginée entre l'âge de 55 et 60 ans par exemple en fonction des cas. Cependant cette question pourra et devra être tranchée politiquement dans le cadre de la mise en œuvre de cette motion, si celle-ci est acceptée, ce que je vous invite tous et toutes à faire.

Godel Georges, Directeur des finances. Pas facile pour un conseiller d'Etat paraît-il en partance en 2022, de proposer d'abolir le système actuel pour ses futurs, qu'il ne connaît pas, quoique. J'en regarde certains, bien entendu. Il faut l'admettre, les temps changent et nous devons adapter notre législation avec comme objectif, ça a été relevé par certains députés, de maintenir l'attractivité pour cette fonction, ça me paraît le maître mot. Cette attractivité, qui selon le Conseil d'Etat doit demeurer intacte. En effet, pas facile de retrouver du travail pour un magistrat qui a eu la malchance, et ça arrive, de ne pas être réélu. A cet effet, vous pouvez regarder, vous l'avez peut-être lu, le Temps du 3 juin, où plusieurs magistrats expliquent leur situation, certains ont trouvé, d'autres n'ont pas retrouvé du travail. Je vous rassure, en ce qui me concerne je n'aurai pas trop de problème, notamment pour ceux qui ont lu l'AGRI de la semaine dernière, puisqu'en 2006 mes fils m'ont remplacé par un robot. Or, avec la grande vision des défenseurs du Gruyère, le robot sera interdit, donc je suis sûr d'avoir du travail. A partir de 2022, je pourrai, à défaut de gouverner, me remettre à traire. Evidemment, je reviens sur l'attractivité. Tout d'abord un rappel, nous l'avons signalé dans la réponse, en 2004 nous avons déjà modifié cette législation. D'ailleurs je considérerais, un de mes collègues du gouvernement me l'a dit, que c'est un excellent projet, j'avais présidé la commission à l'époque comme président de commission de finances et de gestion, et déjà là nous avons changé de manière, permettez-moi de dire, radicale le système qui était vraiment beaucoup plus généreux, à savoir qu'il y avait des rentes à vie pour les magistrats en dessous de 50 ans qui n'avaient fonctionné que 5 ans. Il y avait le cumul du nouveau salaire respectivement de la rente, ce qui n'est plus le cas pour les magistrats qui ont été réélus ou élus après cette date. Je crois qu'il faut se remettre dans ce contexte. Tout d'abord, j'aimerais aussi remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus, les motionnaires en particulier, d'avoir relevé la qualité de la réponse, je crois que c'est vrai que nous avons été totalement transparents. Monsieur le Député Kolly a relevé que ça paraît un peu trop généreux à son goût. Le Conseil d'Etat est convaincu qu'il faut maintenir le système actuel jusqu'à 65 ans, ça nous paraît important pour l'attractivité. Un jour, qui sait, Monsieur le Député Kolly, vous serez sur ces rangs-là! Il ne faut jamais dire "fontaine je ne boirai jamais de ton eau." Là peut-être que si vous maintenez votre proposition lorsqu'on présentera le projet, peut-être que vous allez réviser votre jugement. En tout cas, je vous incite à réviser votre jugement. Je crois que c'est vraiment important, je connais plusieurs magistrats qui n'ont pas été réélus et puis de dire qu'il faut diminuer cette rente actuelle, je pense que fondamentalement c'est une erreur, ça peut paraître généreux, mais il arrive des situations qui sont difficiles. Et puis, rassurez-vous, pour ceux qui retrouvent du travail, il n'y a pas le cumul de la rente et du nouveau salaire, c'est déjà réglé depuis 2004 et nous proposons de maintenir ceci. Le dernier élément, parce qu'on aura l'occasion d'en reparler au maximum dans une année lorsque je viendrai avec un projet, on aura l'occasion de traiter ça, mais ce qui me paraît aussi important de dire, c'est que nous devons faire des calculs, pour savoir ce que ça coûtera pour entrer à la Caisse de pensions, celui qui devient conseiller comme celui qui vous parle à 55 ans, il y a tellement de cas particuliers que nous devons prendre en compte, donc il faut tout savoir dans le salaire et ce qui me paraît important, ce sont mes derniers

propos, que le salaire des futurs magistrats, le salaire net doit être au minimum, voire un peu plus élevé que le salaire net des magistrats d'aujourd'hui. C'est avec ces propos que je vous encourage à accepter la motion telle que vous le propose le Conseil d'Etat, avec les considérations que j'ai émises, en maintenant, et c'est important pour notre canton, cette attractivité.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 90 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 90.*

Ont voté non:

Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 2.*

Rapport d'activité 2019-GC-54

CIP 'détention pénale' : rapport aux parlements pour l'année 2018

Rapporteur-e:	Schnyder Erika (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	13.06.2019 (BGC juin 2019, p. 1327)

Discussion

Schnyder Erika (PS/SP, SC). En peu de temps, c'est la deuxième fois que vous entendez parler de cette commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale. Cette fois-ci, nous avons respecté le délai, je pense qu'on ne va pas se faire taper sur les doigts parce que nous avons eu du retard dans la présentation du rapport. Permettez-moi deux remarques, Monsieur le Président.

Tout d'abord, cette commission, comme vous le savez, a pour mission d'exercer la haute surveillance sur les autorités chargées de l'exécution des deux concordats, donc il ne s'agit pas d'une commission qui s'occupe des conditions de détention mais uniquement des bâtiments, si je puis m'exprimer ainsi et de tout ce qui va autour.

Deuxième remarque: la commission a décidé de changer un peu son mode de procéder, puisque cette année, contrairement à ce qui se faisait jusqu'ici, elle a décidé que c'était beaucoup plus intéressant pour le Parlement d'être au courant des derniers développements dans ce domaine plutôt que de faire un rapport qui était basé sur l'année civile. Cela dit, Monsieur le Président, en ce qui concerne le rapport de la commission proprement dite, je vous rappelle que pour ce faire la commission se base sur le rapport que lui soumet la conférence des directeurs romands de détention pénale. A cet effet, il y a trois points qui ont été analysés au cours de la période concernée.

Tout d'abord la détention des jeunes adultes et l'exécution des sanctions orientées vers le risque, c'est un sujet récurrent, puisque vous en avez déjà entendu parler, la commission insiste également sur ce point parce qu'il semblerait qu'il y ait une certaine réticence de la part des autorités d'application des peines d'arriver à une sorte d'unification dans ce domaine. Les cantons romands peinent à s'adapter sur les cantons alémaniques qui pourtant outre-Sarine ont trouvé une méthode qui portait ses fruits. La commission a donc encore une fois incité les cantons latins à trouver une solution qui soit plus uniforme et incite également les cantons latins à se montrer un petit peu plus proactifs et à traîner moins les pieds. La commission estime qu'il est nécessaire que les principes communs dans ce domaine-là deviennent rapidement des standards et que ces standards soient conformes à ce qui se fait au Centre suisse de compétence en matière d'exécution des sanctions pénales.

Le deuxième point concernait le prix de pension. En ce qui concerne le prix de pension, la commission a décidé de maintenir ses observations qui avaient été faites dans son rapport du 12 novembre, notamment sur les points suivants: la commission invite la conférence à arrêter pour chaque régime d'exécution une liste de prestations impératives. Ces prestations doivent être les mêmes pour l'ensemble des cantons et c'est sur cette base-là que la prise en charge doit se faire. Si des cantons auraient des besoins spécifiques qui ne rentraient pas dans cette liste ou qui sont considérés comme exceptionnels par rapport à cette liste, il convient dans ce cas-là que ces cantons eux-mêmes supportent le coût de ces demandes. En plus, il paraissait également toujours important à la commission que la conférence ne tienne pas compte des éventuelles différences entre les cantons relatives aux coûts et ces coûts naturellement sont liés à la situation du canton, au prix des terrains, au niveau salarial, aux constructions etc... parce que cela fausse les bases de discussion. Pour la commission, il est plus intéressant financièrement parlant de construire des équipements pénitentiaires dans des endroits où les coûts d'exploitation sont bas, ce qui permet non seulement de faire des économies mais également d'avoir une plus juste répartition sur l'ensemble des cantons partenaires.

Enfin, le point le plus important de ce rapport de la commission concerne le manque de place pour les mineurs. La commission a examiné plusieurs fois cette problématique. Elle avait dans un premier temps, en novembre 2018, fait état de son inquiétude devant ce manque flagrant de places pour les jeunes mineurs, les mesures pénales en milieu fermé étant insuffisantes pour les garçons et carrément inexistantes pour les filles. La commission avait essayé de trouver des alternatives, elle avait questionné un juge des mineurs pour voir comment ça se déroulait dans la pratique et avait d'ailleurs été horrifiée de voir que l'on s'essayait à des solutions de fortune. Touchée donc par ce constat, la commission a décidé de déposer un postulat à l'intention de la conférence. Ce postulat fait partie des éléments juridiques à disposition de la commission. La commission espère évidemment que la conférence donnera bonne suite à ce postulat. Vous avez également pris connaissance du texte de ce postulat, donc je vous rappelle que dans son analyse, la commission indique qu'il est important que les cantons s'attellent à augmenter les places dans des centres spécialisés pour les jeunes mineurs et en particulier pour les filles, quitte à ce que des solutions soient trouvées avec ce qui se passe en Suisse alémanique, parce qu'il semblerait qu'outre-Sarine il existe des possibilités. Nous avons eu un premier rapport général du secrétaire de la conférence, qui a dit qu'il y avait des tentatives un peu timides, disons, de se retourner outre-Sarine, mais surtout la commission ne voulait pas non plus que finalement ces tentatives se transforment en un moyen facile de se laver les mains par rapport à la problématique, raison pour laquelle elle a particulièrement insisté sur le besoin de mettre à disposition des cantons latins, des moyens suffisants pour arriver à cette fin. La commission a également appris, lors de sa dernière séance, que le centre éducatif de Pramont en Valais, qui est destiné à l'exécution de mesures en milieu fermé, eh bien, ce centre souffre d'une surcharge chronique alors que d'un autre côté, le centre pour mineurs et jeunes adultes Aux Léchaïres, qui, lui, se trouve dans le canton de Vaud, manque de personnes. Mais pour des raisons juridiques et des raisons qui finalement tiennent à, je dirais un excès de prudence dont nous avons coutume sous nos latitudes, il n'est pas possible de mélanger ces deux populations, quand bien même la finalité des mesures proposées reste la même, sauf que leur titulature est différente. La commission a estimé que des mesures de configuration spécifique de ces centres devaient pouvoir se faire à moindre coût, de manière à éviter que l'on se trouve en surcharge d'un côté et en excès de places de l'autre.

Bref, la commission a donc invité les gouvernements à promouvoir une construction modulaire et polyvalente des équipements pénitentiaires, qui permettent de remplir ces demandes de manière optimale. Elle maintient la pression sur la conférence, étant donné qu'elle a le sentiment que rien ne s'est beaucoup développé depuis son dernier rapport. Et puis, elle

a réitéré aussi son vœu qu'il soit tenu compte du souci qu'elle a exprimé lors tout projet de construction ou de rénovation. Finalement, la conférence encourage à prendre toutes les mesures qui vont dans le sens de son postulat.

Je voudrais encore faire une dernière remarque, Monsieur le Président, si vous le permettez. A la suite du dépôt de ce postulat, il y a eu une émission, puisque le canton de Neuchâtel, les députés neuchâtelois ont déposé une interpellation parlementaire, il y a eu une émission de télévision qui a interviewé différents conseillers en charge de ces questions. Là, j'ai pu entendre, en tout cas de la part du canton de Vaud que la conférence réfutait les critiques de la commission, estimant qu'au contraire différentes mesures avaient été prises. Je me pose dès lors deux questions: soit la conférence a effectivement pris des mesures et puis les a prises de manière tellement discrètes que personne n'en a vu la couleur, soit c'est la commission qui a été fort mal renseignée. Cette question sera certainement débattue suite à l'analyse qui sera faite de la réponse au postulat. Sur ces entrefaites, Monsieur le Président, je reste à disposition pour les questions et vous demande de prendre acte de ce rapport.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Soumis aujourd'hui au Parlement fribourgeois, le rapport de la CIP porte sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 6 mai 2019. Le groupe démocrate-chrétien, au nom duquel je m'exprime, est ainsi satisfait de constater que, suite aux remarques qu'il avait faites lors de la précédente présentation du rapport, il n'y a plus de décalage important entre les faits évoqués dans le rapport de la CIP et sa transmission aux différents parlements. Sur le fond, en ce qui concerne le prix de pension des détenus fixé par la conférence latine avec une entrée en vigueur échelonnée sur trois ans, prix de pension qui doit encore être précisé et qui n'est donc pour l'heure valide que provisoirement, le groupe démocrate-chrétien partage les soucis d'économie de la CIP et les recommandations ainsi faites à la conférence concordataire, notamment de ne pas tenir compte d'éventuelles différences entre cantons, relatives sur différents facteurs de coûts, comme le prix du terrain, le coût de construction ou les niveaux salariaux. De cette manière, comme le relève la CIP, il sera plus intéressant financièrement parlant de construire les équipements pénitentiaires là où leur coût d'exploitation sera bas, ce qui tendra à alléger la facture de l'ensemble des cantons partenaires. En ce qui concerne les mineurs, comme l'a déjà relevé plusieurs fois le groupe démocrate-chrétien dans ses interventions, à l'instar de la CIP, le groupe démocrate-chrétien demeure très inquiet du manque de place tout court ou du manque de place répondant aux exigences fédérales en matière d'équipements pour mineurs. Ce manque prive les mineurs d'une prise en charge adéquate et précoce, qui augmente le pronostic favorable quant au comportement futur du mineur. Nous nous réjouissons toutefois de constater que pour lutter contre l'inertie ambiante la CIP a fait usage de son droit de déposer un postulat, par lequel elle demande la création rapide de places supplémentaires. Ce postulat mérite d'obliger la conférence latine à adresser à la CIP, dans un délai de six mois, un rapport sur la suite donnée. Cette affaire est donc à suivre de très près et le groupe démocrate-chrétien se réjouit d'en connaître les résultats et surtout les démarches concrètes qui seront entreprises. Ceci étant dit, en constatant la lecture des différents rapports successifs de la CIP, que ce sont quasiment toujours les mêmes problèmes qui y sont relevés, nous ne pouvons que regretter la lenteur avec laquelle la conférence latine remédie aux problèmes qu'elle constate pourtant elle-même. Nous saluons toutefois la qualité du travail effectué dans les établissements d'exécution latins et nous réjouissons des progrès accomplis, notamment dans les domaines de la surveillance électronique et des prix des pensions. Au final, le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport de la CIP qu'il remercie, en particulier son secrétaire Monsieur Reto Schmid pour la qualité de sa rédaction et félicitons notre collègue Erika Schnyder pour son élection récente à la présidence de la CIP. Nous remercions également Monsieur le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz pour son important travail, notamment dans le domaine pénitentiaire.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Frau Schnyder hat schon fast alles gesagt. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei und bin auch Mitglied der Kommission.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht der interparlamentarischen Kommission "Strafrechtlicher Freiheitsentzug" an die Parlamente der lateinischen Schweiz analysiert. Mit Freude stellen wir fest, dass sich nach zögerndem Vorankommen jetzt doch etwas bewegt was die elektronischen Fussfesseln und Pensionspreise der Sträflinge anbelangt.

Da unsere Strafanstalten überfüllt sind, kann man nur hoffen, dass Projekte, seien es Um- oder Neubauten, bald realisiert werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis von diesem Bericht.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). La problématique du manque de places pour permettre l'exécution de mesures, voire de peines, pour les jeunes n'est pas neuve. Il y a une vingtaine d'années, j'avais présidé la commission interparlementaire qui avait créé la CIP et qui avait créé le concordat. A cette époque nous discutons des difficultés de placements, déjà des jeunes, il y avait Pramont en Valais, déjà surchargé. Il y avait à l'époque Prêles dans le canton de Berne sur le plateau de Diesse, qui accueillait bon nombre de personnes, et on nous parlait de la création d'un institut pour jeunes filles à Gorgier qui devait être imminent, cela fait à peu près 20 ans. Donc les problèmes sont toujours les mêmes et dans ce sens j'aimerais vraiment féliciter la CIP, la commission interparlementaire, d'avoir utilisé cet instrument parlementaire du postulat pour, une fois, demander que les choses avancent dans ce domaine des mesures et des instruments nécessaires par rapport aux jeunes. Je les félicite et je les en remercie, et c'est avec ces considérations que notre groupe prend acte de ce rapport.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je remercie les différents orateurs qui se sont exprimés sur ce rapport. Je constate qu'ils partagent tous la même crainte ou les mêmes conclusions que la CIP et je les en remercie. Je pense que Monsieur le Directeur de la justice pourra nous en dire davantage, notamment quant à ce qui est prévu pour remédier aux problèmes qui ont été ici évoqués.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie les différents intervenants et je prends acte naturellement de ce rapport de la commission interparlementaire, qui est lui-même fondé sur le rapport de la conférence, la CLDJP. Effectivement différentes problématiques sont évoquées, je ne veux pas revenir dans le détail vu l'heure, mais quelques considérations tout d'abord sur l'exécution des sanctions orientées vers le risque, là c'est une différence de sensibilité entre la Suisse romande et la Suisse alémanique qui explique cette problématique. En Suisse romande, les professionnels de la santé accordent une importance toute particulière aux principes du secret médical, ce qui fait que les dossiers mis à disposition des intervenants, dans le domaine thérapeutique, sont souvent plus limités et restreints que ce qui se passe en Suisse alémanique. Sur le prix de pension, des travaux importants ont été réalisés ces dernières années, on met en œuvre maintenant de manière échelonnée cette réadaptation des prix de pension, avec une augmentation des tarifs qui sera d'ailleurs plutôt favorable au canton de Fribourg. J'ose espérer que les analyses complémentaires qui sont en cours, qui visent notamment à définir les standards, ne vont pas prendre trop de temps, parce que ça pénalise notre canton. Sur les constructions en cours, vous savez qu'on a avant tout des constructions importantes prévues dans le canton de Vaud, notamment les Grands Marais, 420 places, et à Genève les Dardelles, 450 places, où il y a une inadéquation de l'offre par rapport aux besoins qui est vraiment criante. Dans le canton de Fribourg, j'aurai l'occasion de venir cet automne avec des informations complémentaires dans le domaine pénitentiaire et je dirais pour l'essentiel ce sera de moderniser nos installations, je pense naturellement à la Prison centrale, à Bellechasse, pour qu'elles soient davantage sécurisées, pour qu'elles soient aussi plus facilement exploitables, plus modulaires aussi pour répondre aux besoins, je dirais, de la population carcérale actuelle. Je vais également vous proposer une révision de la planification pénitentiaire dans ce sens. Pour les mineurs, c'est effectivement une problématique qui existe depuis longtemps. On a parlé du projet neuchâtelois, qui ne s'est jamais concrétisé, c'est maintenant Fribourg qui tente de prendre le relais, en particulier pour les jeunes filles, avec un projet de quatre places prévues dans le cadre d'une extension de l'actuel Time-out. Ce dossier, qui est géré par la DSAS, avance mais il y a des difficultés au niveau de la reconnaissance par les autorités fédérales. Pour les garçons, c'est effectivement sur une extension de l'établissement de Pramont que nous comptons pour le placement des mineurs sous mesures pénales. C'est le seul établissement actuellement en Suisse romande qui accueille cette population. En revanche on n'a pas de difficulté, je dirais pour la détention pénale, le bâtiment Les Léchaïres répondant largement aux besoins, étant même sous-occupé, ce qui engendre d'ailleurs des difficultés sous l'angle financier. Voilà, j'en termine avec ce constat qu'effectivement le fonctionnement du concordat en tant que tel est souvent assez lourd, pas toujours efficace, des mesures de réorganisation seront prises. J'espère qu'avec les projets qui sont planifiés dans les différents cantons, on pourra y répondre de manière favorable à l'avenir et pour ce faire, naturellement on aura besoin du soutien des exécutifs et des parlements, parce qu'investir dans le domaine pénitentiaire n'est pas toujours aussi populaire que si vous le faites pour une école par exemple, mais là on a des défis structurels et organisationnels importants à relever avec le soutien des parlements cantonaux ces prochaines années.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2019-DSJ-116

Transports scolaires : Permis de conduire, espace dans les bus, licence et cours OACP (Rapport sur Postulat 2019-GC-26) - Suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**

Rapport/message: **14.05.2019** (*BGC juin 2019, p. 1964*)

Discussion

Chardonness Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts, je suis directeur d'une entreprise de transport scolaire. Je prends acte de ce rapport en réponse à mon postulat. Comme vous pouvez bien vous l'imaginer, celui-ci me laisse perplexe, puisqu'il ne répond en rien à ma demande principale, à savoir l'instauration d'un permis de conduire intermédiaire pour le transport scolaire. Il se contente de rappeler les catégories de permis en vigueur, pourtant il y a bel et bien des améliorations possibles à apporter, même si tout se passe au niveau fédéral, j'en suis bien conscient. Ce rapport aurait quand même pu relever que mon postulat met le doigt sur un réel problème. Comme mentionné, le montant à investir pour obtenir le droit de conduire un bus scolaire, légèrement plus grand qu'un minibus de 3,5 tonnes est excessif pour de nombreuses personnes

puisqu'il faut compter entre 15 et 20 000 frs. Si certains ont la chance qu'ils soient financés par les assurances sociales, invalidité ou chômage, dans le cadre d'une reconversion mais aussi par de grandes entreprises, qui d'ailleurs nous font une vive concurrence, d'autres doivent le financer eux-mêmes et renoncent souvent à cause du coût excessif par rapport à la rémunération qu'ils peuvent espérer obtenir par la suite. Ce printemps, j'ai encore perdu un mandat au profit des TPF et j'ai dû licencier trois chauffeurs titulaires du permis D1, donc de moins de 3,5 tonnes. Parallèlement j'ai dû engager trois autres chauffeurs pour conduire des bus légèrement plus grands, donc de plus de 3,5 tonnes pour un autre cercle scolaire. Les premiers ont renoncé à investir une pareille somme et personnellement j'ai eu de la peine à trouver les personnes titulaires du permis de car qui veulent effectuer un job à seulement 30 ou 40%. C'est cette situation et les remarques de nombreux chauffeurs frustrés qui m'ont poussé à déposer ce postulat. C'est aussi pour ces raisons que j'insiste sur le fait que c'est une aberration de demander le même permis de conduire à une jeune maman qui veut effectuer des transports scolaires qu'à un chauffeur de cars de tourisme professionnel. Les chauffeurs de cars sillonnent toute l'Europe avec des véhicules considérablement plus grands et plus lourds et se rendent dans des endroits inconnus. Ce n'est pas du tout le même métier et j'aurais voulu que le rapport le relève. Comme le hasard fait parfois bien les choses, demain matin vous serez près de 80 députés et invités à être transportés dans un de mes cars de tourisme. Vous constaterez que celui-ci fait 14 mètres de long, 4 mètres de haut et 2,55 mètres de large. Vous pourrez ainsi facilement vous rendre compte qu'il n'est pas cohérent de demander les mêmes qualifications à une personne qui fait régulièrement des aller et retour d'un village à l'autre avec un minibus de 5 tonnes, par rapport à un chauffeur de cars professionnel comme vous l'aurez demain. En ce qui concerne les cours OACP et la licence obligatoire pour les chauffeurs ou encore l'espace entre les sièges, je n'en fais pas une priorité. Il aurait fallu lier ces différents points à la notion de catégorie de permis intermédiaire. Cependant les informations que nous recevons lors de ces mêmes cours OACP sont pour le moins contradictoires. Pour terminer, je ne demande absolument pas la libération pour les entreprises d'être titulaires d'une licence effectuant exclusivement les transports scolaires, bien au contraire. Je me focalise uniquement sur la licence professionnelle obligatoire des conducteurs affectés au transport scolaire, qui les oblige justement à devoir suivre des cours OACP qui sont onéreux. Pour information, un cours sur l'arrimage des marchandises, par exemple, est tout à fait valable et n'a pourtant rien à voir avec le métier de conducteur de bus. Conscient qu'au niveau cantonal il est quasi impossible de changer les choses, j'espère vivement que cette problématique remonte jusqu'aux instances fédérales via l'intervention d'un conseiller national. Dans cette optique, comme déjà dit, j'aurais apprécié que ce rapport mentionne que des améliorations ou des modifications concernant le permis de conduire pourraient être apportées pour ce type de transport. Tout ne doit pas être figé dans le marbre. Néanmoins, je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Conseil d'Etat s'est demandé dans un premier temps si ce postulat était en tant que tel bien recevable dans la mesure où il était avant tout chargé de répondre à différentes questions qui sont factuelles et qui sont naturellement importantes pour Monsieur le Député Chardonnens dans le cadre des activités de son entreprise. Nous avons décidé malgré tout de donner une suite directe à ce postulat de manière à permettre d'y voir quelque peu plus clair, d'avoir quelques éléments de réponse. Je dirais en résumé, si ce n'est pas possible d'intégrer le transport scolaire dans les lignes de transports publics, la mise en place de transports spécifiques pour les élèves est soumise à une autorisation cantonale, mais au sens du droit fédéral. Il n'y a là pas de réelle marge de manœuvre cantonale en la matière. Monsieur le Député Chardonnens soulève différentes problématiques liées au permis de conduire, à la formation continue des chauffeurs, aux autorisations fédérales accordées aux entreprises de transport, à la distance entre les sièges pour les bus réservés aux écoliers. Ce sont toutes des problématiques naturellement importantes dans le terrain, mais qui sont avant tout encore une fois traitées au niveau du droit fédéral, voire même au niveau du droit international. A ce stade, la législation cantonale n'est pas directement concernée. Je précise toutefois que sous l'angle pratique, naturellement, aussi bien l'Office de la circulation que la Police cantonale sont aussi là, le cas échéant pour donner de l'information, pour être à disposition des entreprises concernées et j'invite Monsieur le Député Chardonnens, s'il le souhaite, à prendre contact directement avec soit l'OCN, soit la Police cantonale. Cela dit, le Conseil d'Etat estime que c'est avant tout un sujet traité sur le plan fédéral et ne juge pas nécessaire d'intervenir auprès des instances fédérales pour changer les règles établies. Je vous invite en conséquence à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Election judiciaire 2019-GC-82

Juge cantonal-e (50%)

Rapport/message:	27.05.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1339</i>)
Préavis de la commission:	12.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1371</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 2; nuls: 1; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Yann Hofmann, à Bulle*, par 75 voix.

A obtenu des voix M^{me} Cornelia Thalmann El Bachary: 23.

Election judiciaire 2019-GC-83

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Veveyse

Rapport/message:	27.05.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1339</i>)
Préavis de la commission:	12.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1371</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 0; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Noémie Berthoud, à Semsales*, par 77 voix.

A obtenu des voix M. Philippe Chillier: 21.

Election judiciaire 2019-GC-84

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement du Lac

Rapport/message:	27.05.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1339</i>)
Préavis de la commission:	12.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1371</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 96; blancs: 2; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Aline Wälti, à Morat*, par 94 voix.

Election judiciaire 2019-GC-85
Assesseur-e à la Justice de paix de la Sarine

Rapport/message:	27.05.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1339</i>)
Préavis de la commission:	12.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1371</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blancs: 0; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Béatrix Guillet, à Lentigny*, par 51 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} Brigitte Steinauer: 43; Francine Martin: 3.

Election judiciaire 2019-GC-86
Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Sarine

Rapport/message:	27.05.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1339</i>)
Préavis de la commission:	12.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1371</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 96; blancs: 3; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Isabelle Sob, à Fribourg*, par 93 voix.

Election judiciaire 2019-GC-87
Assesseur-e suppléant-e (locataires) au Tribunal des baux de la Sarine

Rapport/message:	27.05.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1339</i>)
Préavis de la commission:	12.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1371</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 91; rentrés: 86; blancs: 1; nuls: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue *M^{me} Marie-Jeanne Piccand, à Le Mouret*, par 85 voix.

Election judiciaire 2019-GC-88**Deux assesseurs-es suppléants-es (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère / Poste 1**

Préavis de la commission: **27.05.2019** (*BGC juin 2019, p. 1339*)

Dépôt: **12.06.2019** (*BGC juin 2019, p. 1371*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 92; rentrés: 91; blancs: 0; nuls: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu *M. François Ducrest, à Bulle*, par 72 voix.

A obtenu des voix M. Jean-François Repond: 17.

Election judiciaire 2019-GC-92**Deux assesseurs-es suppléants-es (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère / Poste 2**

Rapport/message: **27.05.2019** (*BGC juin 2019, p. 1339*)

Préavis de la commission: **12.06.2019** (*BGC juin 2019, p. 1371*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 92; rentrés: 91; blancs: 0; nuls: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Christian Schorderet, à Riaz*, par 89 voix.

A obtenu des voix M. Jean-François Repond: 17.

> La séance est levée à 17 h 00.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint
